M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

Micromedia
ProQuest

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

ESTIMATES

Canadian Nuclear Safety Commission

Performance Report

For the period ending
March 31, 2003

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2003

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/17-2003
ISBN 0-660-62375-7

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2003 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

104-060727

Canadian Nuclear Safety Commission

Performance Report

For the period ending March 31, 2003

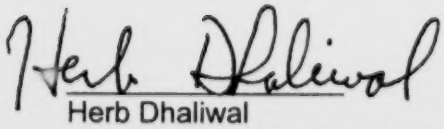

Herb Dhaliwal
Minister of Natural Resources Canada

Table of Contents

I. Message from the President and Chief Executive Officer ... 1

II. CNSC's Strategic Context ... 3

Mission ... 3
Mandate ... 3
CNSC's Vision and Strategic Objectives ... 3
Principles of Accountability ... 4
Span of Regulation ... 4
Desired Outcomes – Results for Canadians ... 5
Contributing to a Safe and Secure Canada ... 5
Organization ... 6
Corporate Challenges ... 7
Managing the CNSC - The Management Model ... 8
Financial Context - Resources ... 9

III. Performance Accomplishments ... 11

Desired Outcome ... 11

1. Health and Safety ... 11
2. Security ... 18
3. Environment ... 19
4. International Contribution ... 22
5. Citizen/Stakeholder Confidence ... 26
6. Strategic and Effective Corporate Management ... 27
7. A Motivated and Satisfied Workforce ... 29

IV. Information Sources ... 31

V. Annexes ... 33

A. Organization ... 33
B. Financial Performance Overview ... 37
C. Financial Summary Tables List ... 38
D. Financial Summary Tables ... 39

I. Message from the President and Chief Executive Officer

This past year we have made significant strides towards our strategic vision of becoming one of the best nuclear regulators in the world. In fulfilling our mission to protect health, safety, security and the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy, the Canadian Nuclear Safety Commission (CNSC) has remained focused on the strategic objectives for making our vision become a reality; ensuring that the regulatory regime is effective, operating with a high level of openness and transparency, attracting and retaining excellent staff, and ensuring the CNSC is efficient in carrying out its mandate.

Following the introduction of the *Nuclear Safety and Control Act* in 2000, the CNSC implemented a new organizational structure based on business lines in 2001-2002. This new structure, in addition to the complement of a full Commission established the governance structure required to implement the 2002-2003 initiatives.

Major progress has been made in the implementation of a risk-based approach to planning, budgeting and resource allocation. Within the CNSC Operations Branch, an Integrated Risk Management Approach to resource allocation was established and is being implemented. An accountability framework, integrating the development of regulatory plans and the estimation of program costs with the budgeting process, has been approved for implementation in the 2003-2004 fiscal year. A parallel achievement is our considerable progress towards updating our cost recovery fees regulations. Significant consultations were held with stakeholders, and the draft regulations that were published in February 2003 reflected both adherence to the federal policy on cost recovery and the responses of stakeholders.

The CNSC also delivered on many of the elements of enhanced security that were identified in our post-September 11, 2001 security review. Our Security and Emergency Response Division progressed in putting new security related requirements for licensees into place and we also continued to work on reviewing internally our legislative framework on security matters. We have also added a new Corporate Security Section.

During 2002-2003, we proactively worked with federal partners and other organizations that play a role in nuclear emergency preparedness. The CNSC hosted three emergency preparedness workshops for first responders in Ontario, Québec and New Brunswick, to discuss and share best practices and tools, and to identify strengths, issues and areas requiring improvement. The results of the workshops were presented to the Commission's tribunal at a public meeting in May 2003.

The CNSC's new compliance program which will be subject to continuous evaluation and improvement, was implemented in 2002, and our Compliance Policy has been published.

With a view to the continued achievement of our effectiveness and efficiency objectives, the CNSC has introduced a Management Model Framework based on the National

Quality Institute's *Canadian Quality Criteria for Public Sector Excellence*. This model also reflects the results of the CNSC capacity check for Modern Comptrollership.

Additional key operational improvements related to risk-based management, quality assurance, government on-line and regulatory frameworks have also been put into place.

The CNSC has developed a Workforce Sustainability Strategy which includes a number of initiatives to contribute to our objective of attracting and retaining excellent staff. This strategy continues to be refined and updated as an evergreen document in order to allow the organization to address immediate and long-term human resources issues.

With regards to our goal of openness and transparency, the CNSC continued to ensure public involvement through ongoing communications between CNSC staff and stakeholders, and ongoing outreach activities.

A number of the CNSC's other significant achievements from the 2002-2003 reporting period are highlighted in this Performance Report. Thanks to the dedication and innovation of the staff of the CNSC, we have made significant progress during 2002-2003, and I look forward to reporting further progress in the 2003-2004 Performance Report.

Sincerely,

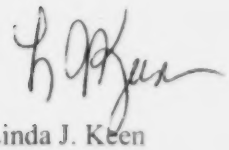

Linda J. Keen

II. CNSC's Strategic Context

Mission

The CNSC regulates the use of nuclear energy and materials to protect health, safety, security and the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy.

Mandate

Under the legislation enacted by Parliament, and policies, directives and international commitments of the federal government, the CNSC:

- regulates the development, production, and use of nuclear energy in Canada;
- regulates the production, possession, use and transport of nuclear substances, and the production, possession and use of prescribed equipment and prescribed information;
- implements measures respecting international control of the development, production, transport and use of nuclear energy and nuclear substances, including measures respecting the non-proliferation of nuclear weapons and nuclear explosive devices; and,
- disseminates scientific, technical and regulatory information concerning the activities of the CNSC and the effects of the environment and on the health and safety of persons, of the development, production, possession, transport and use referred to above.

CNSC's Vision and Strategic Objectives

Within the context of its mission, CNSC's vision is:

To be one of the best nuclear regulators in the world.

Participation in international and domestic regulatory groups, benchmarking our activities against other regulators and sharing best practices provide management with a global context in which to assess the achievement of this vision.

The CNSC has articulated the following four strategic objectives:

1. To be an effective regulator;
2. To operate with a high level of transparency;
3. To attract and retain excellent staff; and,
4. To ensure that the CNSC is efficient in carrying out its mandate.

These objectives guide staff in everything they undertake and set the foundation for the CNSC becoming one of the best nuclear regulators in the world.

Principles of Accountability

The CNSC's regulatory program is based on two accountability principles:

- Those persons and organizations that are subject to the *Nuclear Safety and Control Act* and associated regulations are directly responsible for ensuring that the regulated activities in which they engage are managed so as to protect health, safety, security and the environment, and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy.

- The CNSC is responsible to the public for regulating persons and organizations that are subject to the *Nuclear Safety and Control Act* and associated regulations in order to assure that they are properly discharging their obligations.

Span of Regulation

The CNSC regulates the use of nuclear energy and nuclear material in Canada, and CNSC regulations apply to the following areas:

- Power reactors
- Non-power reactors
- Nuclear research and test establishments
- Uranium mines, mills, processing and fuel fabrication facilities
- Heavy water production plants
- Nuclear substance processing facilities
- Particle accelerators
- Waste management facilities
- Packaging and transportation of nuclear substances
- Nuclear substances and radiation devices
- Lands under evaluation
- Irradiators
- Imports and exports of nuclear materials, equipment and technology
- Exports of nuclear related dual-use materials, equipment and technology
- Brachytherapy and Teletherapy
- Dosimetry service providers

As at March 31, 2003, there were approximately 4,000 licences covering some 2,300 licensees.

Desired Outcomes – Results for Canadians

The CNSC desired outcomes are stated as follows:

1. Protection of the health and safety from harmful effects of the development, production and use of nuclear energy and the production, possession and use of nuclear substances.
2. Security of Canadians from the theft or sabotage of nuclear substances and the sabotage of nuclear facilities.
3. An environment which is free from the harmful effects of nuclear substances or nuclear waste.
4. International control of the use of nuclear substances, including the non-proliferation of nuclear weapons and nuclear explosive devices.
5. Citizen/stakeholder confidence in the CNSC to achieve its desired outcomes.
6. Strategic and effective corporate management.
7. A motivated and satisfied workforce.

In 2003-2004, senior management intends to review these outcomes as part of the implementation of modern management practices at the CNSC.

Contributing to a Safe and Secure Canada

The CNSC's desired outcomes position the agency as a key contributor to the Government of Canada's performance. In the September 30, 2002 Speech from the Throne, the Government of Canada said that Canadians were aware that quality of life in communities and continued economic prosperity depend on a healthy and safe environment. In the government report entitled *Canada's Performance 2002,* the government's overall performance is measured using 19 societal indicators grouped according to the following four themes:

1. Economic opportunities and innovation.
2. The health of Canadians.
3. The Canadian Environment.
4. The strength and safety of Canadian Communities.

As the CNSC regulates for health and safety, not for economic reasons, smart regulation under the *Nuclear Safety and Control Act* must serve the public good and maintain trust in the regulator. Although the purpose of the CNSC is not to support innovation and growth, we are working to ensure that we are, to the extent possible, not standing in its way. CNSC via its practice of smart regulation, contributes to the sustainability of the nuclear industry by being an effective, transparent and trusted regulator whom the public can look to.

Organization

The CNSC is an independent regulatory agency reporting to Parliament through the Minister of Natural Resources Canada. It is composed of a Commission of seven members and a staff of 506 employees, as at March 31, 2003. One member of the Commission is designated as both the President of the Commission and Chief Executive Officer of the organization. This position is currently held by Linda J. Keen. Employees are located in Ottawa and on 11 sites across Canada, performing monitoring and inspection activities.

The Commission functions as a quasi-judicial administrative tribunal, making independent decisions on the licensing of nuclear-related activities in Canada. When making decisions, the Commission takes into account the views, concerns and opinions of interested parties, the applicant, CNSC staff and intervenors (non-governmental organizations, the public, municipalities, unions, etc). The Commission also delegates licensing and other decisions as appropriate to designated CNSC staff. The Commission also establishes legally-binding regulations and sets regulatory policy on matters relating to health, safety, security and environmental issues affecting the Canadian nuclear industry.

CNSC staff prepares recommendations on licensing decisions, presents them to the Commission for consideration during public hearings and subsequently implements the Commission's decisions.

The CNSC's Organization Chart can be found in Annex A.

The CNSC has two business lines: (1) health, safety, security and environmental protection, and (2) nuclear non-proliferation and safeguards.

The first business line, health, safety, security and environmental protection, works to limit, to a reasonable level and in a manner that is consistent with Canada's international obligations, risks to national security, the health and safety of persons and the environment that are associated with the development, production and use of nuclear energy and the production, possession and use of nuclear substances, prescribed equipment and prescribed information.

The second business line, non-proliferation and safeguards, works to implement, in Canada, measures to which Canada has agreed respecting international control of the development, production and use of nuclear energy, including the non-proliferation of nuclear weapons and nuclear explosive devices and to support international efforts to develop, maintain and strengthen the nuclear non-proliferation and safeguards regimes.

Corporate Challenges

The CNSC is affected by opportunities and pressures in its own operating context as a federal agency; however, as a regulator, the operating context of licensees and other stakeholders is of equal significance. In 2002, the CNSC adopted a formal Environmental Scanning Framework as an integral element of the strategic planning process. The key factors identified by the CNSC are reviewed below.

External Factors

- Aging power reactors that may need to be shut down, restarted or refurbished.
- The implications of the Kyoto Protocol on choices for energy generation.
- Aging population, increased incidence of cancer, and increased role of nuclear medicine.
- Increased demand for electrical power.
- Cost and logistics of dealing with nuclear waste – business impact of financial guarantees for site cleanup.
- Level of international nuclear disarmament.
- Threat of terrorism or war.
- Increasing demand by Canadians for openness and transparency in decision-making.
- Streamlining of government services with those of municipal and provincial governments and of other federal departments.
- Canadian concerns about competency, honesty and credibility increasing the need to demonstrate accountability.

Internal factors

- Many experienced staff members will be retiring over the next 10 years, and knowledge retention will be a challenge. Very specialized, scientific expertise is not quickly transferable to less experienced employees.
- Attracting and retaining excellent, skilled individuals in a highly competitive hiring environment.
- Equipping next-generation managers with leadership and management skills training to ensure a successful career transition.
- Drive toward results based planning and resource allocation processes to address corporate priorities in an environment where the overall demand for services is increasing and resources are limited.
- Increased pressure to demonstrate cost effectiveness to licensees under the revised cost recovery regulations.
- Business resumption and emergency preparedness issues.
- Increased demand for information technology solutions.

The impact of these and other factors on the CNSC is demonstrated throughout this performance report.

Managing the CNSC - The Management Model

The CNSC has embarked on a journey of continuous improvement. It is about getting the basics right, setting quality foundations and infrastructure for sound decision-making in order to achieve better results for Canadians.

In 2002-2003 the CNSC adopted a Management Model (see Figure 1) that encompasses elements of the National Quality Institute's (NQI) *Canadian Quality Criteria for Public Service Excellence* as well as those of the Government of Canada's Modern Comptrollership initiative (MCI).

Underlying the Management Model is an integrated compilation of sound management practices. The model provides a unifying framework around key management elements and together, the NQI and MCI programs provide a roadmap to guide improvement, as well as a program for on-going assessment. Continuous improvement is fundamental.

The CNSC will identify and align its improvement initiatives with the elements of the Management Model. Improving management practices in each of these areas will improve organizational performance in achieving results for Canadians, CNSC employees and CNSC partners and stakeholders.

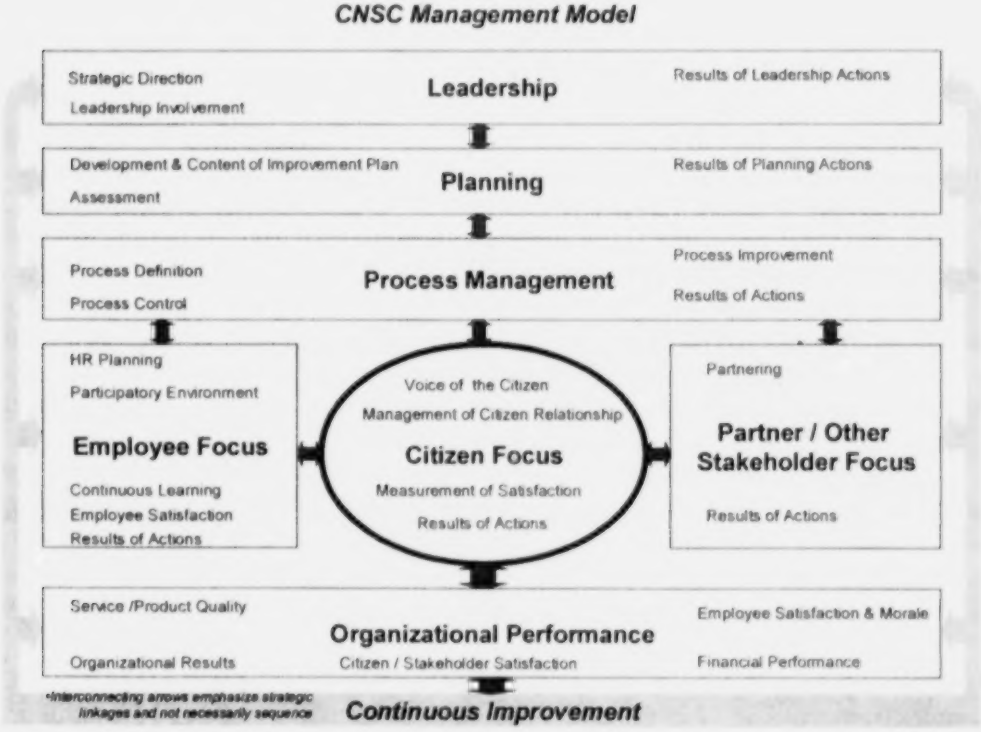

Figure 1

Financial Context - Resources

The CNSC's financial resources for the year were as follows:

Canadian Nuclear Safety Commission ($millions)	2002 - 2003
Planned Spending	**$61.7**
Total Authorities	**$65.7**
Actuals	**$63.8**

III. Performance Accomplishments

Desired Outcome

1. Health and Safety

Protection of health and safety from harmful effects of the development, production and use of nuclear energy and the production, possession and use of nuclear substances.

To meet the legal requirements of the *Nuclear Safety and Control Act* and associated regulations, licensees must implement programs which provide adequate provisions for the health and safety of Canadians. One of the CNSC's strategic objectives is to be an effective regulator, i.e. to ensure that licencees operate in a manner that will ensure the health and safety of Canadians.

Power Reactors

To effectively regulate power reactors, the CNSC:

- Implemented an integrated approach to assessment of every nuclear generating station's (NGS) performance against regulations and specific conditions of operating licences.

- Rates licensee programs and their implementation separately using a series of performance indicators. These indicators are also indicators of the CNSC's performance in its efforts to ensure safety.

  The results of the CNSC staff Annual Report of nuclear power plant performance for 2002 are shown in Figure 2. The full report is available on the CNSC web site at www.nuclearsafety.gc.ca.

- Reviews events and investigates licensee non-compliance and monitors the implementation of corrective actions to address any deficiencies.

- Reviews applications for operating licences, including renewals and amendments to assess licensees' qualifications to safely operate a nuclear generating station. The CNSC sets licence conditions as required based on individual licensee circumstances to further ensure health and safety.

Figure 2: CNSC Staff Annual Report Card of Nuclear Power Plant Performance in 2002

	Bruce A		Bruce B		Darlington		Pickering A		Pickering B		Gentilly-2		Point Lepreau	
	Program	Implementation	Program	Implementation	Program	Implementation	Program	Implementation	Program	Implementation	Program	Implementation	Program	Implementation
Operating Performance	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B
Performance Assurance	B	C	B	C	B	C	B	B	B	C	C	C	C	C
Design Adequacy	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B
Equipment Fitness for Service	B	C	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B
Emergency Preparedness	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	C
Environmental Performance	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B
Radiation Protection	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	C	A	B
Nuclear Security	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B
Safeguards	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A

Legend:

A = Exceeds requirements	B = Meets requirements	C = Below requirements	D = Significantly below requirements	E = Unacceptable

This report card summarizes the CNSC staff's assessment of the Canadian nuclear power industry's performance in 2002. The rating scale encourages licensees to achieve not only acceptable levels of performance, but to exceed requirements.

There were no serious process failures at any plant in 2002-2003. No worker or member of the public received a radiation dose in excess of the regulatory limits, and emissions from all plants were below regulatory limits.

However, CNSC staff reviews found limited improvement in the safety area of Performance Assurance. In particular, industry has been directed by the CNSC to address the slow rate of progress in improving the Quality Assurance, Human Factors and Training aspects of the Performance Assurance program. Industry performed strongly in all other areas of safety.

More flexible licence periods were introduced in 2002-2003. Licence periods longer than two years will be issued when a licensee meets certain criteria. (The licences of the Point Lepreau, Gentilly-2 and Darlington Nuclear Generating Stations were renewed for periods of 38, 48 and 60 months respectively). Longer licence periods enable the CNSC staff to regulate in a more risk-informed manner, directing resources to more issues of risk to health and safety.

The following are results achieved by the CNSC in regulating other sectors of the nuclear industry:

Regulated Sector	Result
Uranium Mines and Mills Seven uranium mining facilities in Canada were licensed by the CNSC as of March 31, 2003, all in Saskatchewan.	o There were no uranium mine or mill workers exposed to a dose of radiation in excess of regulatory limits during the reporting period. o Inspections and evaluations of facilities were carried out - all issues identified during inspections and evaluations were resolved within timeframes specified by the CNSC.
Uranium Processing and Fuel Fabrication Facilities There were five uranium processing and fuel fabrication facilities in operation as of March 31, 2003.	o The licensees developed programs to determine internal doses to workers resulting from occupational intakes of uranium. These programs were reviewed and accepted by CNSC staff. o The facilities were operated safely and there were no releases to the environment or doses to workers or members of the public in excess of regulatory limits.
Nuclear Substances and Radiation Devices There were 3,148 nuclear substance and radiation device licences in effect as of March 31, 2003. Nuclear substances and radiation devices are widely used in research, in medicine for diagnostic and therapeutic purposes, in teaching, and in many industrial applications including quality and process control.	o On October 2, 2002, the CNSC officially launched a service that enables over 300 hospitals and clinics in the nuclear medicine community to view their licensing information and request licence amendments through a secure Internet site. This project is part of the Government-On-Line program. o This business line of the CNSC employs a risk-based approach to scheduling the nature and timing of regulatory follow up. CNSC staff carried out inspections of licensees' operations, radiation protection audits and transportation audits. There were 26 events recorded and two orders were issued requiring the licensees to take immediate corrective actions as a result of significant health and safety issues. A total of 990 inspections identified issues of non-compliance which were addressed by the licensees within the timeframe specified by the CNSC.

Packaging and Transportation As of March 31, 2003, there were 105 valid package design approval certificates, of which 61 were for Canadian-origin packages and 44 for endorsement of foreign-origin packages. The CNSC also issued 178 transport licences, mostly for shipments in transit within Canada.	○ The CNSC employs a number of tools to ensure the health and safety of Canadians. More than 1500 transport compliance actions included routine inspections, special investigations, follow-up and responses to actual or potential emergencies. ○ There were nine reported dangerous occurrences involving the transport of radioactive material. None of these resulted in the exposure of workers or the public to radiation exceeding regulatory limits, or releases to the environment in excess of regulatory limits.
Non-Power Reactors There were nine non-power reactors operating and two undergoing commissioning in Canada as of March 31, 2003.	○ Compliance inspections conducted indicated that all non-power reactors were operated safely. No worker or member of the public received doses of radiation in excess of regulatory limits from the operation of non-power reactors. The CNSC also determined there were no releases to the environment in excess of regulatory limits.
Nuclear Research and Test Establishments The CNSC licenses two nuclear research and test establishments operated by Atomic Energy of Canada Limited (AECL) – Chalk River Laboratories at Chalk River, Ontario, and Whiteshell Laboratories at Pinawa, Manitoba.	○ Compliance inspections indicated that these nuclear research and test establishments were operated safely. There were no releases to the environment or doses to workers or members of the public in excess of regulatory limits from the operation of these facilities.

Nuclear Substance Processing Facilities There are four nuclear substance processing facilities operating in Canada, all located in Ontario. Two facilities in Pembroke and Peterborough, Ontario manufacture tritium lights, and a facility in Ottawa, Ontario processes radioisotopes for medical uses. A new radioisotope processing facility is currently being commissioned at Chalk River, Ontario.	o All licensees demonstrated compliance with the regulations, and no radiation doses or releases to the environment in excess of regulatory limits resulted from the operation of these facilities. o To improve monitoring of health and safety, the CNSC established a tritium-in-air monitoring program in Pembroke to evaluate the impact of emissions from the Pembroke facility. The results to date confirm that radiation doses to the public are well below the regulatory dose limit of 1000 microsieverts per year.
Irradiators As of March 31, 2003, there were 16 irradiator facilities licensed as operating or under construction in veterinary hospitals, research, medical and industrial institutions, and at the National Research Council of Canada. In addition, there are three pool-type irradiator facilities in Canada. These facilities are located in Laval and St. Hyacinthe, Québec, and Whitby, Ontario.	o CNSC inspections identified issues of non-compliance which were addressed by the licensees within the timeframes specified by the CNSC. o There were no radiation doses or releases to the environment in excess of regulatory limits resulting from the operation of these facilities.
Brachytherapy and Teletherapy There were 85 brachytherapy and teletherapy facilities licensed in Canada as operating or under construction in hospitals and cancer clinics as of March 31, 2003.	o There were no radiation doses to workers or the public, or releases to the environment in excess of regulatory limits, resulted from the operation of these facilities.

Particle Accelerators As of March 31, 2003, there were 206 medical particle accelerators licensed as operating or under construction in hospitals and cancer clinics in Canada. There were ten non-medical particle accelerators licensed in 2002-2003.	o The CNSC continued to see an increase in the number of requests for medical accelerator licences and radiation therapy devices as a result of the expansion in cancer treatment. In addition, there was an increase in requests for cyclotron licensing. This is anticipated to continue in the upcoming year. This increase may result in a re-allocation of resources under the CNSC risk based planning and resource allocation process. o Inspections identified issues of non-compliance which were addressed by the licensees within the timeframes specified by the CNSC. o No radiation doses to workers or the public, or releases to the environment, in excess of regulatory limits resulted from the operation of these facilities.
Dosimetry Services There are eight dosimetry services licensed by the CNSC in Canada.	o The three audits during the year by CNSC of licensees' operations identified issues of non-compliance which were addressed by the licensees within the timeframes specified by the CNSC.

Some of the CNSC's initiatives which aim at achieving effectiveness as a regulator are horizontal initiatives across some or all of the nuclear sectors. These are:

- *Clear accountability.* A safety culture – an awareness and understanding of safety issues and a commitment to safe procedures, activities and actions – must permeate nuclear facilities and resonate with all employees at all levels. The CNSC holds the Chief Executive Officer of each licensed facility accountable for ensuring that a safety culture is an integral part of the work environment of the facility.

- *A management assessment tool to evaluate a licensee's safety culture.* The CNSC has taken an international leadership role in emphasizing the importance of management systems in promoting a safety culture at nuclear facilities, and has adopted a management assessment tool to support its assessment of a licensee's safety culture. The CNSC's position is that the role of the regulator is not to impose a particular management or organizational model on licensees, but to provide criteria and guidelines for high-reliability organizations. Further work in this area was conducted to modify the Organizational and Management Review Method used in such evaluations.

This approach has been shared with the members of the International Nuclear Regulators Association (INRA) of which the CNSC's President and CEO is the current Chair. The approach has achieved international acceptance.

- *Regulatory requirements aimed at worker safety.* Industrial radiographers have, in the past, experienced high rates of over-exposure to radiation. This has declined significantly over the past several years as licensees improve their practices and the CNSC continues to enforce better safety procedures on the part of licensees. Workers who use nuclear substances in other industrial settings (such as cyclotrons and particle accelerators) as well as workers and patients in medical settings, such as teletherapy and brachytherapy facilities for cancer treatment, are better protected through new CNSC regulations requiring improved design and operating procedures to ensure safety. In addition, the CNSC has conveyed expectations for quality assurance programs through promotional activities directed at licensees.

- *Worker training at nuclear facilities.* Beginning in 2002, the CNSC implemented Phase 1 of the transfer of the responsibility for examination of certified positions at nuclear generating stations. In this Phase, the licensees, under CNSC direction, develop the training programs and regulatory examinations for certified staff as required by the licence. The CNSC approves the content of the examinations, evaluates the candidate's knowledge and performance, and formally issues the examination results. Phase 1 will continue until June 2004. At that time, the responsibility for the administration of training and examinations will be transferred to the licensees who meet CNSC requirements.

  A pilot implementation of a common standard for re-qualification testing of personnel responsible for key nuclear generating station operations also began in 2002-2003.

- *Emergency preparedness.* Ensuring the safety and security of Canadians means having sound and effective emergency preparedness plans in place. The CNSC is responsible for regulating a facility's on-site emergency preparedness and federal, provincial and municipal organizations are responsible for off-site preparedness. In 2002-2003, the CNSC coordinated regional workshops on emergency preparedness. These workshops brought together federal, provincial and municipal authorities, licensees and first responders together to discuss and share best practices and tools. The workshops were held in cities located near nuclear power facilities in Ontario, Québec and New Brunswick. Follow-up includes a published report on the workshops, a report to the Commission and a follow-up plan.

- *Radiation Protection.* The CNSC's Radiation Protection Regulations prescribe regulatory limits on the dose of radiation to which the public and workers may be exposed from the use of nuclear energy and radioactive materials. Licensees are required to implement radiation protection programs to keep doses "As Low As Reasonably Achievable" (the ALARA principle).

The CNSC evaluated radiation doses to the public living in the vicinity of nuclear facilities. Verified data from 2002-2003 indicate that exposures to the public were less than one per cent of the regulatory limit of 1000 microsieverts per year.

Desired Outcome

2. Security

Security of Canadians from the theft or sabotage of nuclear substances and the sabotage of nuclear facilities.

The CNSC's desired outcome as an effective regulator is to ensure that licensees operate in a manner that will ensure that Canadian communities and workplaces are secure from the criminal use of nuclear substances. Due to the increased risk of terrorism in the aftermath of the terrorist attacks on the United States in 2001, the CNSC has allocated greater resources to maintaining a continuous assurance that nuclear facilities are secure. Risks to Canadian nuclear facilities have been minimized as a result of the enhanced physical protection.

A comprehensive review of the *Nuclear Security Regulations* was also undertaken during 2002-2003. This ongoing review will result in amendments to the *Nuclear Security Regulations* to include additional security requirements.

The CNSC requires licensees to not only comply with the *Nuclear Security Regulations* and other associated regulations, but to also implement enhanced physical protection measures for nuclear facilities and materials including the following:

- enhanced security screening of all personnel;
- dual verification for personnel identification;
- protection against forced vehicle penetration of all protected areas;
- enhanced searching of personnel and vehicles; and,
- on-site armed response capability for effective intervention.

In accordance with its risk-based approach, the CNSC has divided nuclear facilities into three risk-related categories.

- The first category of facilities includes nuclear generating stations and certain research facilities. The licensees of these facilities have implemented the enhanced physical protection measures ordered by the CNSC.

- The second category of facilities includes facilities such as fuel fabrication and radioisotope processing facilities, and uranium refineries and mills. These facilities have also implemented enhanced physical protection measures as required by the CNSC staff.

- The third category of facilities includes all other licensees, such as hospitals and universities. CNSC staff continues to assess these facilities to ensure adequate physical protection measures are in place.

In addition to regulating domestic physical protection requirements, the CNSC assessed and approved 139 applications for the import, export and transit of nuclear material, which required security transportation plans. The CNSC also participated in the International Atomic Energy Agency (IAEA) Illicit Trafficking Database program, provided expertise on physical protection as part of the IAEA International Physical Protection Advisory Service, and provided expert advice during meetings to amend the Convention on the Physical Protection of Nuclear Material.

In accordance with Canada's bilateral nuclear cooperation agreement with the United States Nuclear Regulatory Commission, CNSC staff has exchanged information with U.S. officials related to physical protection during the year.

The CNSC is a core member of the Chemical-Biological-Radiological-Nuclear (CBRN) Research and Technology Initiative (CRTI). CRTI is a federal government program designed to improve Canada's ability to respond to chemical, biological, nuclear and radiological incidents, with particular emphasis on engaging first responders and ensuring they are provided with science and technology advice, equipment, support and training.

As part of the federal Public Safety and Anti-Terrorism initiatives, the CNSC participated in the CBRN training program for first responders. The CNSC is mainly responsible for the development and delivery of the radiological and nuclear aspects of the training program.

As a result of the increased emphasis on security, Canadian communities are more secure from the theft or sabotage of nuclear substances and the sabotage of nuclear facilities. As well, Canada has a world class emergency preparedness system that will mitigate harm should an event occur.

Desired Outcome

3. Environment

An environment which is free from the harmful effects of nuclear substances or nuclear waste.

Environmental Protection

The CNSC verifies that licensed activities do not pose an unreasonable risk to the environment. This involves reviewing predicted environmental effects, environmental protection programs, and environmental monitoring data. Verified data from 2002-2003 indicates that there were no releases of radiation to the environment in excess of regulatory limits resulting from licensed activities and operations.

Environmental protection activities carried out by CNSC staff during the year include:

- **On-site evaluation of an environmental management system** at a nuclear research and test establishment.

- **On-site environmental inspections** of two abandoned uranium mines and a waste rock mound.

- **Evaluations of documentation related to environmental performance** of five nuclear generating stations, four uranium mines and mills, two uranium processing facilities, one fuel fabrication plant, one research and test establishment, two facilities in the process of decommissioning and two abandoned mines.

- **Technical reviews of ecological risk assessments** for four nuclear generating station sites, two uranium mines, two uranium processing facilities, one uranium fuel fabrication facility, two waste management facilities, one research and test establishment, two historic mines and the proposed international thermonuclear experimental reactor (ITER) site.

- **Environmental pathways analysis** for estimating radiation doses to the public resulting from the activities of seven licensees.

- **Independent monitoring of tritium concentration in air** in the vicinity of a nuclear substance processing facility in response to public concern.

- **Hosting information sessions on environmental protection requirements for licensees,** especially uranium processing and fuel fabrication facilities, and on the Contaminated Land Evaluation and Assessment Network (CLEAN) program for remediation of idle uranium mines and areas with radioactive contamination in Canada.

As of March 31, 2003, five environmental assessments were completed and 19 were ongoing under the *Canadian Environmental Assessment Act*. One environmental assessment was cancelled during the reporting period.

Waste Management

The CNSC regulates the management of radioactive waste to protect health, safety, security and the environment and to respect Canada's international commitments on the peaceful use of nuclear energy. This is achieved through a comprehensive licensing system covering the entire lifetime of waste management facilities (i.e. site preparation, construction, operation and decommissioning).

Each facility in Canada that stores radioactive waste has a monitoring program in place to ensure that releases to the environment remain at an acceptable level. Samples are taken at regular intervals at various locations around the facilities, and the results are analyzed for trends. The monitoring programs ensure that any chronic radiation releases are

detected at very low levels, and steps can be taken to control the releases. The CNSC requires that all licensees submit the results of their monitoring programs at regular intervals.

There were 15 radioactive waste management facilities under CNSC licence as of March 31, 2003. During 2002-2003, CNSC staff conducted regular compliance verification activities ranging from field inspections to desktop reviews of licensee documentation, including environmental monitoring reports. Field inspections included observation of licensees' activities, independent sampling and radiation measurements.

- Compliance verification activities conducted by CNSC staff confirmed that no worker or member of the public received a dose in excess of the regulatory limit, and there were no releases to the environment in excess of the regulatory limit as a result of the operation of these facilities.

- The CNSC has implemented the CLEAN program, which was set up to evaluate and assess previously unlicensed contaminated sites. The program aims to develop and apply consistent and transparent CNSC regulatory control to sites where there are nuclear substances exceeding the exemption quantities specified in the *Nuclear Substances and Radiation Devices Regulations*.

  Since the program was implemented two years ago, the Commission has granted temporary exemptions from licensing for more than 50 sites until the appropriate regulatory control for those sites is determined. To date, five idle mines have been licensed and seven contaminated properties have been remediated, resulting in no further regulatory requirements. Three environmental assessments under the *Canadian Environmental Assessment Act* are being completed for sites under the CLEAN program, and licence applications to bring eight sites under CNSC licence control have been received.

  In 2002-2003, a study was initiated related to the temporary exemption from licensing granted by the Commission for the possession of more than 10 devices containing radium luminous compounds. The study's focus is to evaluate any potential risk to the public from these devices in order to assist staff in the development of any recommendations to the Commission, prior to the lapse of the exemption on December 31, 2004.

Decommissioning and Financial Guarantees

- In 2002-2003, CNSC staff continued monitoring decommissioning projects at AECL's Whiteshell and Chalk River Laboratories. Staff also continued reviewing the detailed decommissioning plan and environmental assessment for Ontario Power Generation's Bruce Heavy Water Plant. In 2002-2003 no worker or member of the public received radiation doses in excess of regulatory limits as a result of decommissioning activities. There were no releases to the environment in excess of regulatory limits during the reporting period.

- Inspections and licensing reviews were completed for six uranium mine decommissioning licences for facilities in the area of Elliot Lake, Ontario.

- During the year, revised decommissioning plans and financial guarantee proposals were reviewed for Class I nuclear facilities, and financial guarantees were established for several uranium processing and fuel fabrication facilities. CNSC staff forecasts that financial guarantees for the majority of the remaining Class I facilities, including nuclear power reactors, will be put in place in early 2003-2004. Financial guarantees for decommissioning costs have been in place for uranium mines for several years.

  Financial guarantees provide assurance to Canadians that funds will be available to finance the decommissioning of nuclear power plants and to manage radioactive waste, including nuclear fuel waste, over the long-term.

- The CNSC also advised on the development and passage of Bill C-4 to amend the *Nuclear Safety and Control Act* to change the liability for cleanup of contaminated land. The bill received Royal Assent on February 13, 2003.

- These measures strengthen the system to ensure Canada's environment is free from the harmful effects of nuclear substances or waste in terms of the Government of Canada's four indicators: (i) air quality; (ii) water quality; (iii) biodiversity; and (iv) toxic substances in the environment.

Desired Outcome

4. International Contribution

International control of the use of nuclear substances, including the non-proliferation of nuclear weapons and nuclear explosive devices.

The CNSC implements measures respecting Canada's nuclear non-proliferation policy, including Canada's international commitments on the non-proliferation of nuclear weapons and other nuclear explosive devices, and also provides authoritative advice to the President and CEO of the CNSC, the Minister and government on the development and application of nuclear non-proliferation and safeguards policy.

During 2002-2003, international concern over terrorism increased and emerging proliferation threats continued to place worldwide attention on nuclear issues. The CNSC's response included increased attention on the physical security of nuclear facilities and materials, the continued verification of nuclear materials in Canada, and close scrutiny of the export of proliferation-significant nuclear and nuclear-related dual-use items.

CNSC staff also continued to participate in a number of international nuclear fora, including the IAEA, the Organization for Economic Co-Operation and Development's

Nuclear Energy Agency, the International Commission on Radiological Protection, and the United Nations Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation. The CNSC participated in numerous international meetings and working groups committed to the safe and secure use of nuclear material and technology.

The CNSC is actively involved in the exchange of information with foreign nuclear regulators with whom there are formal bilateral arrangements in place. There were discussions with foreign counterparts including the United States, the United Kingdom, France, South Korea, Romania, China and the Czech Republic.

In March 2003, the President and the CEO of the CNSC, Linda J. Keen, was elected as the President of the International Nuclear Regulators Association, a group of nuclear regulators from countries with large nuclear programs. Ms. Keen also chaired sessions at an International Conference on Decommissioning for Nuclear Activities in October 2002 in Berlin, Germany, and at an International Conference on Safety Culture in Nuclear Installations held in Rio de Janeiro, Brazil in December 2002 (both under the auspices of the IAEA). She also participated as a speaker in the NEA conference in June 2002 on Industry/Regulator Interface.

Non-proliferation

In accordance with Canada's long-standing nuclear non-proliferation policy, major nuclear exports are subject to nuclear cooperation agreements between Canada and the destination country. These agreements establish reciprocal obligations that are designed to minimize the proliferation risk. The CNSC participates with the Department of Foreign Affairs and International Trade in the negotiation of bilateral nuclear cooperation agreements and implements administrative arrangements with its counterparts in other countries. As of March 31, 2003, there were 23 bilateral nuclear cooperation agreements in force covering 37 countries.

During the reporting period, CNSC staff participated in nuclear policy and/or technical consultations with Australia, the European Community and the United States on the implementation of bilateral agreements and the reconciliation of bilateral inventories of nuclear items. The CNSC continued to participate in the two multilateral nuclear export control mechanisms, the Zangger Committee and the Nuclear Suppliers Group. Two key objectives of the CNSC's participation are to ensure that the guidelines established by these bodies for conditions of nuclear supply effectively address proliferation threats, and that the lists of controlled items take into account advances in nuclear and nuclear-related technology.

Safeguards

As a party to the *Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons*, Canada is required to uphold certain international obligations regarding the use and handling of nuclear material. The CNSC is tasked with monitoring the use, storage and flow of nuclear material at Canadian nuclear facilities. The CNSC works with the IAEA to ensure that all nuclear material in Canada is adequately reported and accounted for. Accurate

accounting provides the basis for the assurance that no Canadian nuclear material is being used for non-peaceful purposes. The CNSC operates a system comprising an electronic database in conjunction with paper documentation to monitor the flow and inventory of Canadian nuclear material, both domestically and internationally. During the reporting period, the CNSC submitted 180 reports to the IAEA covering 10,651 transactions involving nuclear material. There were 36,136 tonnes of nuclear material subject to IAEA safeguards inspection in Canada as of December 31, 2002.

Over the year, the CNSC provided relevant reports to the IAEA, negotiated safeguards implementation approaches at Canadian nuclear facilities with the IAEA, managed the access and activities of IAEA safeguards inspectors, and managed the installation and maintenance of relevant IAEA safeguards equipment.

Under the Canada/IAEA Additional Protocol, the IAEA has the right to request short notice "complementary access" at Canadian nuclear sites and other locations, to verify compliance with Canada's international obligations. During 2002-2003, there were 14 complementary accesses performed at locations across Canada. For the first time, complementary access was requested for a decommissioned nuclear facility that is no longer licensed by the CNSC. The visit was successfully completed due to thorough planning and the cooperation of all parties involved.

Technical Support

The CNSC funds the Canadian Safeguards Support Program (CSSP) to improve safeguards effectiveness and efficiency, and to resolve specific safeguards issues. The majority of the effort is conducted through professional service contracts placed with the private sector, other government departments or agencies, and universities. Joint programs are undertaken with other organizations, including those in other countries, to leverage the available funding.

Priority is given to efforts to improve the effectiveness and efficiency of safeguards implemented in Canada and on Canadian supplied nuclear material and technology. Typical annual expenditures total approximately $2 million. Support provided includes:

- Direct support to the IAEA under a "Contribution Agreement"; the agreement provides the IAEA with Cost Free Experts (temporary professional assistance) and the ability to fund additional equipment and related travel.
- Assistance with safeguards equipment installations in Canada.
- Equipment development; ongoing projects include the development of equipment for monitoring fuel as it leaves reactors and the development of more sensitive technology to confirm that material stored underwater is spent reactor fuel and not a substitute material.
- Information technology; the CSSP is active with Canadian and other agencies in bringing to the attention of the IAEA new techniques applicable to safeguards activities, including satellite imaging and Geographic Information Systems.

- Training; over the years, the CSSP has developed a number of safeguards systems on which the IAEA depends. Due to the rotational nature of the IAEA inspectorate, training material and training courses are essential in order to keep new inspectors up to date on the CNSC support provided.

A meeting was held between the CNSC, the United States Nuclear Regulatory Commission, and the United Kingdom Nuclear Installations Inspectorate to discuss the possibility of coordinating regulatory reviews of a new reactor design from Atomic Energy of Canada Limited (AECL). AECL had approached each of the agencies with requests to undertake reviews of the reactor design with a view to obtaining statements on whether the design is licensable in their countries. The three agencies agreed to collaborate on the matter.

During the fall of 2002, the CNSC hosted a delegation from the Autorité de sûreté nucléaire (France), to share knowledge and exchange views about the CNSC regulatory program relating to the industrial, medical and academic applications of nuclear substances and Class II nuclear facilities in Canada.

Nuclear Material Verification

During 2002-2003, the CNSC continued to ensure that licensees conformed to international safeguards obligations through its regulatory requirements, and implemented a compliance program to ensure that the rèquirements were met. These requirements include the timely provision of reports on the production, movement and location of all nuclear materials in Canada, the maintenance of measures for the application of IAEA safeguards, and the provision of access and assistance to IAEA inspectors for verification and monitoring activities as well as for the installation and maintenance of IAEA safeguards containment and surveillance equipment. During the reporting period, over 40 inspections were conducted by CNSC staff relating to licence conditions relevant to safeguards obligations.

Nuclear Export and Import Licensing

Under the *Nuclear Non-proliferation Import and Export Control Regulations*, Canadian importers and exporters are obliged to obtain and comply with licences controlling the international transfer of nuclear and nuclear-related items. Through the licensing process, the CNSC takes steps to ensure that nuclear imports and exports are consistent with Canada's nuclear non-proliferation policy, under which nuclear exports are to be used for only peaceful, non-explosive applications.

During 2002-2003, the CNSC issued or amended 469 export licences and 65 import licences for nuclear items that include uranium, nuclear fuel, heavy water, tritium and nuclear reactor equipment, components and technology. In addition, 176 export licences were approved for nuclear-related dual-use items, which include specific industrial equipment, components and materials that have legitimate non-nuclear uses but which could also make a significant contribution to nuclear explosive or unsafe guarded nuclear fuel cycle activities. In total, the CNSC authorized the export of over $2 billion worth of

nuclear items, over $226 million worth of nuclear-related dual-use items, and the import of over $681 million worth of nuclear items. Ongoing efforts were made during 2002-2003 to reach out to Canadian importers and exporters to ensure their continued compliance with the CNSC licensing process and licensing requirements.

The CNSC (and its predecessor the Atomic Energy Control Board) is one of the oldest nuclear regulators in the world, and also has one of the broadest nuclear regulatory mandates, covering uranium mining, fuel fabrication, power generation, waste disposal, industrial, medical and academic uses of radioisotopes; and non-proliferation and safeguards. As such, the CNSC exercises a leadership role in the International Nuclear Regulators Association (INRA).

The CNSC's regulatory approach and expertise is recognized by other nuclear regulators throughout the world, who often seek advice from the CNSC on best practices. In addition, CNSC employees are recognized as world experts in a number of disciplines related to the nuclear industry, from nuclear safety to radiation protection, and participate in a large number of IAEA and Nuclear Energy Agency committees.

The CNSC has contributed significantly to the results towards international control of the use of nuclear substances, including the non-proliferation of nuclear weapons and nuclear explosive devices.

Desired Outcome

5. Citizen/Stakeholder Confidence

Citizen/stakeholder confidence in the CNSC to achieve its desired outcomes.

The CNSC recognizes that achieving the first four outcomes is of paramount importance; however it is essential that Canadians trust the system. CNSC invested more resources in this matter in 2002-2003 with a greater focus on transparency and accountability.

The CNSC Commission, an independent quasi-judicial body, continues to improve its public hearing and meeting processes to facilitate and encourage public involvement in the proceedings. The Commission held 21 public hearings concerning the licensing of major nuclear facilities, and eight public meetings this past year. The hearing process continues to add significant value to promote openness and transparency through participation by applicants and public intervenors, and through the publication of detailed Records of Proceedings, including reasons for decision, in both official languages within six weeks of the close of the hearings. The Commission renders decisions based on the submissions of proponents, intervenors and CNSC staff.

During the year, the Commission became more effective and efficient through improved management of the hearing process, including improved scheduling of proceedings and the introduced the use of video and teleconferencing to improve accessibility and public

participation. There was greater use of panels of the Commission to deal more efficiently and with more certainty on matters such as rule variances, where involvement of the Commission as a whole was not considered essential or timely. These changes at the Commission level improve accessibility and transparency and therefore enhance public trust.

Outreach

The CNSC began to develop a corporate-wide outreach program. This program will build on ongoing activities held in 2002-2003 where the President and CEO and staff of the CNSC met with various municipal organizations, and boards of directors of major licensees. The CNSC also held extensive consultations with licensees and other stakeholder groups, including regular meetings with the Canadian Nuclear Association's (CNA) Regulatory Affairs Committee. The President and CEO also spoke at the CNA's annual meeting.

Communications and Consultation

A Communications and Consultation Policy for the CNSC was developed and issued during the reporting period. This new policy will help ensure that communications and consultation initiatives of the CNSC are well coordinated, effectively managed and responsive to the needs of the public, stakeholders and employees.

The CNSC also issued two draft regulatory documents for stakeholder comment during the reporting period. The first document concerns Public Access to Information held at the CNSC, and the second concerns Licensee Public Information Programs.

The CNSC staff gave increased attention to feedback from citizens and other stakeholders whether directly, at the Tribunal or through the media.

Desired Outcome

6. Strategic and Effective Corporate Management

As part of an international initiative to improve and measure regulatory effectiveness, the CNSC participated in a trial project to validate a number of proposed performance indicators. As well, a Research Advisory Group composed of external experts was established to advise CNSC staff of the state of Canadian research in areas relating to the CNSC's mandate. The group is scheduled to report to the CNSC in March 2004.

The CNSC and the Government of Saskatchewan also signed an agreement that will lead to greater administrative efficiency in regulating the uranium industry. This initiative responds to a recommendation made by the Joint Federal-Provincial Panel on Uranium Mining Developments in Northern Saskatchewan and lays the groundwork for the two groups to coordinate and harmonize their respective regulatory regimes.

The CNSC continued to review its cost recovery program during the year. The new fees regulations enable the CNSC to update fees annually in line with changes in activity levels and costs, and with the Government of Canada's Cost Recovery Policy. The fees vary with the related risk and compliance performance of licensees. The program is integrated with the risk-based approach being implemented for planning and resource allocations. Significant consultations were held with stakeholders, and the draft regulations were modified, where possible, to reflect the concerns heard during the consultations. The fees regulations came into force on July 1, 2003.

The following schedule summarizes the External Charging Information for this program.

Reporting Template for External Charging Information	
Name of Fee Activity	CNSC cost Recovery Fees Regulations* – regulates the use of nuclear energy and substances in Canada.
Fee Type	Regulatory Service
Fee Setting Authority (e.g. Legislative, Regulatory)	*Nuclear Safety and Control Act* CNSC Cost Recovery Fees Regulations
2002-2003 Annual Revenue ($M)	$38.2
Estimated Full Cost to provide service ($M)	**$70.2 full cost to provide services $63.8 departmental costs plus $6.9 other departments' costs
Consultation and Analysis	Extensive consultations with licensees and other key stakeholders including pre-publication in Canada Gazette Part 1. Cost Recovery Advisory Group – two meetings held in fiscal 2002-2003.
Service Standard	CNSC is in the process of implement-ting a results-based approach to managing its regulatory program which includes the development of coherent and integrated set performance standards.
Performance Results	Performance evaluation in an integral part of the results-based management framework being developed.

* Additional information may be found at www.nuclearsafety.gc.ca
**Calculation of full costs based on CNSC audited financial statement results.

In January 2003, the CNSC's Executive Committee approved a Management Model, in line with the federal government's Modern Comptrollership initiative. The model was discussed earlier in this report in the Performance Context section. While the Management Model will be implemented over the next three to five years, it immediately provides a common frame of reference and encourages a structured approach to achieving our long-term vision.

On October 2, 2002, the CNSC launched its first Government On-Line service. The new service improves regulatory efficiency by enabling over 300 Canadian hospitals and clinics in the nuclear medicine community to conduct business electronically with the CNSC.

In June 2002, the CNSC created the Strategic Planning and Modern Management Division. The division is responsible for coordinating the CNSC's integrate planning and performance management process and the development of corporate reports. In addition, the division is charged with promoting modern management practices at the CNSC, in line with the federal government's Modern Comptrollership Initiative. In 2002-2003, the division coordinated the CNSC's Modern Comptrollership Capacity Assessment, and the CNSC submitted the assessment and its priorities for action to the Treasury Board Secretariat.

Desired Outcome

7. A Motivated and Satisfied Workforce

The ultimate outcome is to gain an improved organizational performance by having the right people in a work environment that promotes continuous learning, ensures that people have the required competencies and skills to perform their jobs well and provides appropriate incentives for achieving results; in short, a motivated and satisfied workforce.

In 2002-2003, the CNSC's Workforce Sustainability Strategy (WSS) underwent an extensive review and consultation with managers, and the following six priorities were identified as part of a five-year plan:

- position evaluation plan;
- human resources planning framework;
- internal communications/external marketing;
- knowledge transfer framework;
- leadership building and management development; and,
- a long term compensation strategy that eliminates the uncertainty associated with payment of temporary premiums such as Terminable Allowance.

Other ongoing WSS initiatives include the development of an on-line applicant tracking system for internal and external selection processes, and the development of core training plans for all operational divisions. Core training plans will be used to develop individual learning plans for CNSC staff.

IV. Information Sources

For further information, or to obtain publications, contact:

Communications and Information Management Division
Canadian Nuclear Safety Commission
280 Slater Street
P.O. Box 1046, Station B
Ottawa, Ontario
K1P 5S9
1-800-668-5284 (in Canada) or 613-995-5894
Fax: 613-995-5086
info@cnsc-ccsn.gc.ca

You may also consult the CNSC's Website at:

www.nuclearsafety.gc.ca

Information on the plans, priorities and activities of the CNSC may be found in:

Canadian Nuclear Safety Commission, *Annual Report*
Canadian Nuclear Safety Commission, *Report on Plans and Priorities*
Canadian Nuclear Safety Commission, *Performance Report*
Canadian Nuclear Safety Commission, *Strategic Plan 2002-2007 and Corporate Plan 2002-2004*

The following Acts and associated regulations are administered by the CNSC. The CNSC reports to Parliament through the Minister of Natural Resources Canada:

Nuclear Safety and Control Act, 1997, c.9
Nuclear Liability Act, 1985, c. N-28

V. Annexes

A. Organization

The Commission

Commission Members

The *Nuclear Safety and Control Act* provides for the appointment of up to seven Commission members by Order in Council. One member of the Commission is a full-time member and is designated as President. Other members are appointed as part-time members.

Secretariat

The Secretariat manages the business of the Commission and provides technical and administrative support to the President and other Commission members. This includes communications with the Minister's office and other stakeholders, including government departments, intervenors, licensees, media and the public. The Secretariat is the official registrar for Commission documentation, and also manages the hearing process.

CNSC Staff

Operations Branch

The Operations Branch consists of five directorates with clear mandates to deliver all regulatory functions to a specific group of licensees, or to provide operational strategies or specialist assessments in support of regulatory functions. The five directorates are:

Directorate of Power Reactor Regulation

The Directorate regulates the development and operation of nuclear power reactors in Canada in accordance with requirements of the *Nuclear Safety and Control Act* and its regulations.

Directorate of Nuclear Cycle and Facilities Regulation

The Directorate regulates the development and operation of uranium mining and processing facilities, nuclear substance processing facilities, waste management facilities, non-power reactors, research and test facilities and accelerators.

Directorate of Nuclear Substance Regulation

The Directorate regulates the production, possession, transport and use of nuclear substances and radiation devices.

Directorate of Assessment and Analysis

The Directorate undertakes specialist safety and security assessments in support of the Branch's regulatory activities. It also manages the emergency response capacity of the organization.

Directorate of Operational Strategies

The Directorate is responsible for leading the development of regulatory processes, programs and documents to afford a basis for consistent and effective regulatory practices.

Corporate Services Branch

The Corporate Services Branch is responsible for the CNSC's programs and policies with respect to the management of its financial and human resources, and for the CNSC's information, physical and information technology assets. It is also responsible for the organization's communications and strategic planning programs.

Office of International Affairs

The Office of International Affairs coordinates the CNSC's international undertakings and activities and provides authoritative advice on the development and application of Canada's nuclear non-proliferation and safeguards policy, including multilateral nuclear non-proliferation issues.

The Office licenses the export and import of controlled nuclear and nuclear-related dual use items, in accordance with the *Nuclear Safety and Control Act* and associated regulations and international obligations to which Canada has agreed. The Office also implements Canada's bilateral nuclear cooperation agreements and Canada's safeguards agreements with the IAEA, and manages a research and development program in support of IAEA safeguards.

Office of Regulatory Affairs

The Office of Regulatory Affairs is responsible for organization-wide programs, initiatives and actions that enhance the CNSC's regulatory effectiveness, efficiency and overall operations, including management of the *Nuclear Safety and Control Act* and associated regulations.

Legal Services Unit

The Legal Services Unit, staffed by Department of Justice lawyers, provides legal advice to the Commission and CNSC staff.

Audit and Evaluation Group

The Audit and Evaluation Group is responsible for examining corporate management accountability and program performance issues, and for making recommendations for improvement.

ORGANIZATIONAL CHART

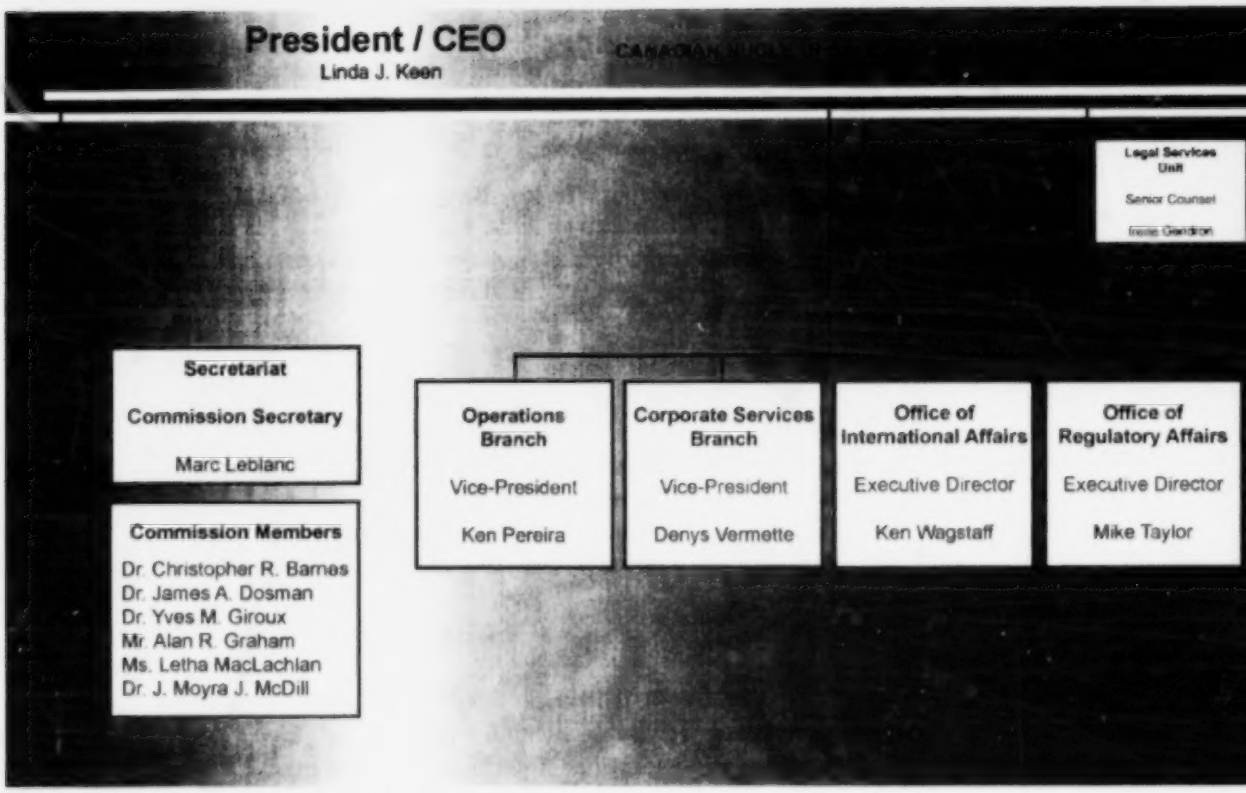

B. Financial Performance Overview

The summary tables that follow present an overview of the CNSC's financial performance for 2002-2003. Financial information presented in most tables includes three figures:

- "Planned Spending" represents the CNSC's appropriations on April 1, 2002 plus any anticipated funding adjustment;
- "Total Authorities" includes planned spending plus additional spending approved by Parliament during the fiscal year; and
- "Actual" represents the actual expenditures incurred by the CNSC for the fiscal year.

In 2002-2003, the CNSC's planned spending of $61.7 million consisted of an operating budget of $61.1 million (includes statutory employee benefits of $5.6 million) and a transfer payment budget (Grants and Contributions) of $0.6 million. The transfer payments budget consisted of a $0.6 million contribution to the IAEA for the Canadian Safeguards Support Program and several smaller grants and contributions to other international and non-profit organizations.

In addition to the $61.7 million of planned spending, the CNSC received supplementary funding of $4.0 million, for a total authority of $65.7 million. The supplementary funding includes the 2002-2003 carry forward ($2.2 million), economic increase and adjustments ($0.9 million), the public security and anti-terrorism initiative – Office of Critical Infrastructure Protection and Emergency Preparedness (OCIPEP) ($0.7 million), and resource transfers from Public Works and Government Services Canada (PWGSC) and Treasury Board of Canada Secretariat (TBS) ($0.2 million).

In 2002-2003, the CNSC recovered $38.2 million in non-respendable revenues, which represents 60% of the $63.8 million in total expenditures.

C. Financial Summary Tables List

Financial Table #	Financial Table Title
1	Summary of Voted Appropriations
2	Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
3	Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending
4	Non-Respendable Revenues
5	Statutory Payments
6	Transfer Payments

D. Financial Summary Tables

Table 1 - Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions)				
		2002-2003		
Vote	**Canadian Nuclear Safety Commission**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
15	Operating expenditures	55.5	58.2	56.1
	Grants and Contributions	0.6	0.6	0.8
(S)	Contributions to Employee Benefit Plans	5.6	6.9	6.9
Total CNSC		**61.7**	**65.7**	**63.8**

Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

In addition to the $61.7 million of planned spending, the CNSC received supplementary funding of $4.0 million, for a total authority of $65.7 million. The supplementary funding includes the 2002-2003 carry forward ($2.2 million), economic increase and adjustments ($0.9 million), the public security and anti-terrorism initiative - OCIPEP ($0.7 million), and resource transfers from PWGSC and TBS ($0.2 million).

Table 2 - Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line ($ millions)							
Business Lines	**FTE's**	**Operating**	**Major Capital**	**Grants & Contributions**	**Total Gross Expenditures**	**Less: Respendable Revenues**	**Total Net Expenditures**
Health, Safety, Security and Environmental Protection							
planned spending	453	56.3	-	-	56.3	-	56.3
(total authorities)	-	60.2	-	0.1	60.3	-	60.3
(actuals)	-	**59.2**	-	**0.2**	**59.4**	-	**59.4**
Non-proliferation and Safeguards							
planned spending	29	4.8	-	0.6	5.4	-	5.4
(total authorities)	-	4.9	-	0.5	5.4	-	5.4
(actuals)		**3.8**	-	**0.6**	**4.4**	-	**4.4**
Total							
planned spending	482	61.1	-	0.6	61.7	-	61.7
(total authorities)	-	65.1	-	0.6	65.7	-	65.7
(actuals)	-	**63.0**	-	**0.8**	**63.8**	-	**63.8**
Other Revenues and Expenditures							
Non-Respendable Revenues							
planned							36.2
(total authorities)							-
(actuals)							**38.2**
Cost of Services Provided by Other Departments							
planned spending							5.6
(total authorities)							-
(actuals)							**6.9**
Net Cost of the Program							
planned spending							31.2
(total authorities)							-
(actuals)*							**31.8**

*Based on CNSC audited financial statement results for the net actual cost of the program.

NOTE: Due to rounding, figures may not add to totals shown.

Table 3 - Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending by Business Line ($ millions)					
			2002-2003		
Business Lines	**Actual 2000-2001**	**Actual 2001-2002**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Health, Safety, Security and Environmental Protection	51.7	54.7	56.3	60.3	**59.4**
Non-proliferation and Safeguards	4.3	3.8	5.4	5.4	**4.4**
Total	**56.0**	**58.5**	**61.7**	**65.7**	**63.8**

Table 4 - Revenues

Non-Respendable Revenues by Business Line ($ millions)					
			2002-2003		
Business Lines	**Actual 2000-2001**	**Actual 2001-2002**	**Planned Revenues**	**Total Authorities**	**Actual**
Health, Safety, Security and Environmental Protection	38.4	38.2	36.2	-	**38.2**
Non-proliferation and Safeguards	-	-	-	-	-
Total Non-Respendable Revenues	**38.4**	**38.2**	**36.2**	-	**38.2**

Table 5 - Statutory Payments

Statutory Payments by Business Line ($ millions)					
			2002-2003		
Business Lines	**Actual 2000-2001**	**Actual 2001-2002**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Health, Safety, Security and Environmental Protection	5.7	5.2	5.2	6.5	**6.5**
Non-proliferation and Safeguards	0.3	0.3	0.4	0.4	**0.4**
Total Statutory Payments	**6.0**	**5.5**	**5.6**	**6.9**	**6.9**

Table 6 - Transfer Payments

Transfer Payments by Business Line ($ millions)					
			2002-2003		
Business Lines	**Actual 2000-2001**	**Actual 2001-2002**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
GRANTS					
Health, Safety, Security and Environmental Protection	-	-	-	-	-
Non-proliferation and Safeguards	-	-	-	-	-
Total Grants	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS					
Health, Safety, Security and Environmental Protection	0.1	0.1	-	0.1	**0.2**
Non-proliferation and Safeguards	0.4	0.1	0.6	0.5	**0.6**
Total Contributions	**0.5**	**0.2**	**0.6**	**0.6**	**0.8**
Total Transfer Payments	**0.5**	**0.2**	**0.6**	**0.6**	**0.8**

NOTE: Due to rounding, figures may not add to totals shown.

All grants and contributions amounts are less than $100,000 for all fiscal years except for the Contributions to the Cost-Free Manpower Assistance Program and to procure related goods and services required to execute the Canadian Support Program for the IAEA. In 2002-2003, the CNSC provided grants totaling $11,000.

BUDGET DES DÉPENSES

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2003

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2003

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante :
www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/17-2003
ISBN 0-660-62375-7

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2003* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
Le 31 mars 2003

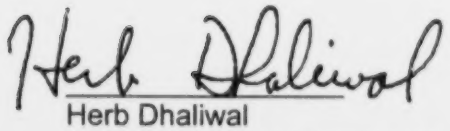

Herb Dhaliwal
Ministre des Ressources naturelles Canada

Table des matières

I. Message de la présidente et première dirigeante 1

II. Contexte stratégique de la CCSN 3

Mission 3
Mandat 3
Vision et objectifs stratégiques de la CCSN 3
Principes de responsabilisation 4
Portée de la réglementation 4
Résultats souhaités – à l'appui des Canadiens et Canadiennes 5
Contribution à la sécurité du pays 5
Organisation 6
Défis à relever 7
Le modèle de gestion de la CCSN 9
Contexte financier - Ressources 10

III. Réalisations 11

Résultats souhaités 11
1. Santé et sécurité 11
2. Sécurité 19
3. Environnement 21
4. Contribution internationale 24
5. Confiance des citoyens et des parties intéressées 29
6. Gestion stratégique et efficace de la CCSN 30
7. Effectif motivé et satisfait 32

IV. Sources d'information 33

V. Annexes 35

A. Organisation 35
B. Aperçu du rendement financier 39
C. Liste des tableaux financiers récapitulatifs 40
D. Tableau financiers récapitulatifs 41

I. Message de la présidente et première dirigeante

Au cours du dernier exercice, nous avons beaucoup progressé dans la voie stratégique que nous nous sommes tracée afin de devenir l'un des meilleurs organismes de réglementation nucléaire au monde. Dans l'exécution de sa mission — protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire —, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a concentré ses efforts sur la réalisation des objectifs stratégiques qui sous-tendent la vision de l'organisme, à savoir : rendre son régime de réglementation efficace; maintenir un niveau élevé d'ouverture et de transparence dans ses activités; attirer et garder un personnel de qualité; et remplir efficacement son mandat.

À la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* en 2000, la CCSN a créé, en 2001-2002, une nouvelle structure organisationnelle en fonction des secteurs d'activité. Cette nouvelle structure, améliorée d'une Commission jouissant d'une représentation complète, a jeté les bases de la structure de gouvernance nécessaire à la mise en œuvre des initiatives de 2002-2003.

La CCSN a accompli des progrès importants dans la mise en œuvre d'une approche de gestion fondée sur le risque en ce qui concerne la planification, la budgétisation et l'affectation des ressources. Une telle approche intégrée a été appliquée à l'affectation des ressources au sein de la Direction générale des opérations de la CCSN. De plus, on a approuvé la mise en place, au cours de l'exercice 2003-2004, d'un cadre de responsabilisation intégrant l'élaboration des plans d'activités de réglementation et l'estimation des coûts des programmes dans le processus de budgétisation. Parallèlement, la CCSN a accompli des progrès importants en vue d'assurer la mise à jour du *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts*. Au terme d'une vaste consultation menée auprès des parties intéressées, la CCSN a publié, en février 2003, un avant-projet de ce règlement, qui est conforme à la politique fédérale sur le recouvrement des coûts et tient compte des observations reçues dans le cadre de la consultation auprès des parties intéressées.

La CCSN a également mis en place plusieurs des mesures visant à renforcer la sécurité, dans la foulée de l'examen effectué après les événements du 11 septembre 2001. Ainsi, la Division de la sécurité et des mesures d'urgence a entrepris la mise en application des nouvelles exigences de sécurité pour les titulaires de permis, et on a poursuivi l'examen interne du cadre législatif sur les questions de sécurité. De plus, une nouvelle Section de la sécurité interne a vu le jour à la CCSN.

Au cours de l'exercice 2002-2003, la CCSN a étroitement collaboré avec des partenaires fédéraux et d'autres organismes qui jouent un rôle dans la préparation en cas d'urgence nucléaire. La CCSN a organisé trois ateliers sur le sujet — un en Ontario, un au Québec et un au Nouveau-Brunswick —, afin de discuter avec les premiers intervenants des

meilleures pratiques et des outils à adopter, et de cerner les points forts, les questions importantes en jeu et les domaines à améliorer. Les résultats des ateliers ont été présentés au tribunal de la Commission lors d'une réunion publique en mai 2003.

Le nouveau programme de conformité, qui fera l'objet d'évaluations et d'améliorations continues, a été mis en place en 2002, alors que la politique de conformité de la CCSN a été publiée.

Dans la poursuite de ses efforts pour améliorer son efficacité et son efficience, la CCSN a adopté un modèle de saines pratiques de gestion, basé sur les « *critères canadiens de qualité pour l'excellence dans le secteur public* » de l'Institut national de la qualité. Ce modèle reflète également les résultats de l'examen de la capacité de la CCSN à assumer la fonction de contrôleur moderne.

En outre, la CCSN a effectué d'autres améliorations opérationnelles importantes liées à la gestion fondée sur le risque, à l'assurance de la qualité, au gouvernement en direct et au cadre de réglementation.

La CCSN a élaboré une stratégie de maintien de l'effectif, qui comprend un certain nombre d'initiatives destinées à attirer et à garder un personnel de qualité. Cette stratégie est continuellement perfectionnée et actualisée pour permettre à l'organisation de mieux traiter les questions de ressources humaines à court et à long terme.

En ce qui a trait à notre objectif d'ouverture et de transparence, la CCSN a continué d'encourager la participation du public, que ce soit dans le cadre des communications courantes entre le personnel de la CCSN et les parties intéressées ou dans le cadre des activités courantes du programme de relations avec les collectivités.

Le présent rapport sur le rendement souligne également certaines autres réalisations importantes accomplies au cours de l'exercice 2002-2003. Grâce au dévouement et à l'esprit d'innovation de son personnel, la CCSN a accompli des progrès sensibles en 2002-2003. Je me réjouis à l'avance des progrès à venir dont j'aurai l'honneur de vous informer dans le rapport sur le rendement 2003-2004.

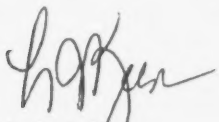

Linda J. Keen

II. Contexte stratégique de la CCSN

Mission

La Commission canadienne de sûreté nucléaire réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement et de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Mandat

Aux termes de la législation adoptée par le Parlement et des politiques, directives et engagements internationaux du gouvernement fédéral, la CCSN :

- réglemente le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada;
- réglemente la production, la possession, l'utilisation et le transport des substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation de l'équipement réglementé et des renseignements réglementés;
- met en oeuvre les mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, y compris les mesures de non-prolifération des armes nucléaires et des explosifs nucléaires;
- informe le public tant sur les plans scientifique et technique ou en ce qui concerne la réglementation de l'énergie nucléaire que sur ses activités et sur les conséquences pour la santé et la sécurité des personnes et pour l'environnement, des activités susmentionnées.

Vision et objectifs stratégiques de la CCSN

Dans le contexte de sa mission, la CCSN souhaite devenir :

l'un des meilleurs organismes de réglementation au monde.

La participation à des groupes de réglementation nationaux et internationaux, la comparaison de nos activités avec celles d'autres organismes de réglementation, et le partage des meilleures pratiques fournissent à la direction un contexte mondial pour évaluer la réalisation de cette vision.

La CCSN a formulé les quatre objectifs suivants :

1. être un organisme de réglementation efficace;
2. maintenir un niveau élevé de transparence;
3. attirer et retenir des gens de talent;
4. remplir efficacement son mandat.

Ces objectifs orientent le personnel dans toutes les tâches qui lui sont confiées et forment l'assise grâce à laquelle la CCSN deviendra l'un des meilleurs organismes de réglementation au monde.

Principes de responsabilisation

Le programme de réglementation de la CCSN est fondé sur deux principes de responsabilisation :

- Les personnes et les organisations qui sont assujetties à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et à ses règlements d'application doivent veiller directement à ce que les activités réglementées dans lesquelles elles s'engagent soient gérées de sorte à protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement ainsi qu'à respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

- La CCSN est responsable devant la population de la réglementation des personnes et des organisations qui sont assujetties à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et à ses règlements d'application afin d'assurer que ces personnes et ces organisations s'acquittent bien de leurs obligations.

Portée de la réglementation

La CCSN réglemente presque toutes les utilisations de l'énergie et des matières nucléaires au Canada. Ses règlements s'appliquent dans les domaines suivants :

- les centrales nucléaires
- les réacteurs de faible puissance
- les établissements de recherche et d'essais nucléaires
- les mines d'uranium, les usines de concentration d'uranium, les installations de traitement et de fabrication du combustible
- les usines de production d'eau lourde
- les installations de traitement des substances nucléaires
- les accélérateurs de particules
- les installations de gestion des déchets
- l'emballage et le transport des substances nucléaires
- les substances nucléaires et les appareils à rayonnement
- les sites faisant l'objet d'une évaluation
- les irradiateurs
- les importations et les exportations de matières, d'équipement et de technologie nucléaires
- les exportations de matières, d'équipement et de technologie nucléaires à double usage
- la curiethérapie et la téléthérapie
- les fournisseurs de services de dosimétrie

Au 31 mars 2003, il y avait environ 4,000 permis en vigueur, détenus par environ 2,300 titulaires.

Résultats souhaités – à l'appui des Canadiens et Canadiennes

Voici les résultats souhaités par la CCSN :

1. Protection de la santé et de la sécurité des Canadiens et des Canadiennes contre les effets négatifs du développement, de la production et de l'utilisation de l'énergie nucléaire, ainsi que de la production, de la possession et de l'utilisation des substances nucléaires.
2. Protection des Canadiens et des Canadiennes contre le vol ou le sabotage des substances nucléaires et le sabotage des installations nucléaires.
3. Environnement libre des effets nocifs des substances ou des déchets nucléaires.
4. Contrôle international de l'utilisation des substances nucléaires, y compris la non-prolifération des armes nucléaires et des engins explosifs nucléaires.
5. Confiance des citoyens et des parties intéressées dans l'atteinte des résultats souhaités.
6. Gestion stratégique et efficace de la CCSN.
7. Effectif motivé et satisfait.

En 2003-2004, les cadres supérieurs prévoient examiner ces résultats dans le cadre de la mise en oeuvre des pratiques de gestion modernes à la CCSN.

Contribution à la sécurité du pays

En raison des résultats qu'elle escompte, la CCSN est placé de façon stratégique pour contribuer aux réalisations du gouvernement du Canada. Dans le discours du Trône du 30 septembre 2002, le gouvernement du Canada a déclaré que les Canadiens et les Canadiennes savent que la qualité de vie des collectivités et le maintien de la prospérité économique dépendent d'un environnement sûr et sain. Dans le rapport du gouvernement intitulé *Le rendement du Canada 2002,* le rendement global du gouvernement est mesuré à l'aide de 19 indicateurs sociaux regroupés selon quatre grands thèmes :

1. les avenues de développement économique et l'innovation;
2. la santé des Canadiens et des Canadiennes;
3. l'environnement au Canada;
4. la vigueur et la sécurité des collectivités canadiennes.

Comme la CCSN réglemente la santé et la sécurité autrement que pour des raisons économiques, une réglementation intelligente aux termes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* doit permettre de servir le bien public et maintenir la confiance dans l'organisme de réglementation. Bien que sa raison d'être ne soit pas d'appuyer l'innovation et la croissance, la CCSN doit veiller à ne pas les entraver, dans la mesure du possible. En étant un organisme de réglementation efficace, transparent et digne de

confiance, sur lequel la population peut compter, elle contribue à la viabilité de l'industrie nucléaire.

Organisation

La CCSN est un organisme de réglementation indépendant qui rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles du Canada. Au 31 mars 2003, elle se compose de sept commissaires et d'un effectif de 506 employés. Un membre de la Commission est désigné président et premier dirigeant. M^{me} Linda J. Keen occupe actuellement ce poste. Les employés de la CCSN, qui travaillent à Ottawa et à onze autres emplacements, exercent des activités de surveillance et d'inspection.

La Commission, qui fonctionne comme un tribunal administratif quasi judiciaire, rend de façon impartiale des décisions concernant la délivrance de permis pour les activités liées à l'énergie nucléaire au Canada. Lorsqu'elle rend ses décisions, elle tient compte des opinions et des préoccupations des parties intéressées, du demandeur, du personnel de la CCSN et des intervenants (les organisations non gouvernementales, la population, les municipalités, les syndicats, etc.). Elle délègue à des fonctionnaires désignés le pouvoir de rendre des décisions de permis et d'autres décisions. Elle établit des règlements à caractère obligatoire et elle élabore, à l'intention de l'industrie nucléaire canadienne, des directives à caractère réglementaire sur les questions concernant la santé, la sécurité, la sûreté et l'environnement.

Le personnel de la CCSN prépare des recommandations concernant la délivrance de permis, les soumet à la Commission au cours des audiences publiques et administre par la suite les décisions rendues par la Commission.

On trouve à l'annexe A l'organigramme de la CCSN.

La CCSN a deux secteurs d'activités : (1) la protection de la santé, de la sûreté, de la sécurité et de l'environnement, et (2) la non-prolifération et les garanties nucléaires.

Dans le premier secteur — protection de la santé, de la sûreté, de la sécurité et de l'environnement, la CCSN s'efforce de limiter à un niveau acceptable les risques liés au développement, à la production et à l'utilisation de l'énergie nucléaire, ainsi qu'à la production, à la possession et à l'utilisation des substances nucléaires, de l'équipement réglementé et des renseignements réglementés, pour la préservation de la santé et de la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, le maintien de la sécurité nationale et le respect des obligations internationales du Canada.

Dans le deuxième secteur — non-prolifération et garanties, la CCSN cherche à mettre en place, au Canada, les mesures auxquelles le Canada a souscrit relativement au contrôle international du développement, de la production et de l'utilisation de l'énergie nucléaire, y compris la non-prolifération des armes nucléaires et engins explosifs nucléaires, et à soutenir les efforts internationaux visant à mettre sur pied, à maintenir et à renforcer les régimes de non-prolifération nucléaire et de garanties.

Défis à relever

Les possibilités et les pressions qui s'exercent dans son propre contexte opérationnel à titre d'organisme fédéral ont une incidence sur la CCSN; toutefois, à titre d'organisme de réglementation, le contexte opérationnel des titulaires de permis et autres parties intéressées est d'égale importance. En 2002, la CCSN a adopté un cadre officiel d'analyse de l'environnement comme élément intégral du processus de planification stratégique. Voici les principaux facteurs qu'elle a cernés.

Facteurs externes

- Vieillissement des réacteurs nucléaires, susceptibles d'être mis en état d'arrêt, redémarrés ou remis à neuf.
- Incidences du Protocole de Kyoto sur les choix en matière de production d'énergie.
- Vieillissement de la population, incidence accrue du cancer et rôle accru de la médecine nucléaire.
- Hausse de la demande d'électricité.
- Coût et logistique de l'évacuation des déchets nucléaires – impact sur les entreprises des garanties financières à fournir pour l'assainissement des sites.
- Niveau de désarmement nucléaire international.
- Menace de terrorisme ou de guerre.
- Pression accrue, exercée par les Canadiens et les Canadiennes, pour une prise de décision ouverte et transparente.
- Rationalisation des services gouvernementaux avec les services offerts par les provinces, les municipalités et les autres ministères fédéraux.
- Préoccupations des Canadiens et des Canadiennes à l'égard de la compétence, de l'honnêteté et de la crédibilité, et nécessité accrue de rendre des comptes.

Facteurs internes

- Comme nombre d'employés chevronnés vont prendre leur retraite au cours des dix prochaines années, le maintien du savoir constituera un défi. Les compétences scientifiques très spécialisées ne sont pas transférables rapidement à des employés possédant moins d'expérience.
- Attirer et retenir des gens de talent dans un marché de l'embauche de plus en plus concurrentiel.
- Doter les gestionnaires de la prochaine génération des compétences en leadership et en gestion nécessaires pour une réorientation professionnelle fructueuse.
- Adoption de processus de planification et d'affectation des ressources qui sont axés sur les résultats en vue de composer avec les priorités établies pour l'organisation dans un environnement où la demande de services globale augmente et les ressources sont limitées.

- Pression accrue exercée par les titulaires de permis pour que la CCSN soit gérée de façon économique aux termes du règlement révisé sur les droits pour le recouvrement des coûts.
- Questions de reprise des activités et de préparation aux urgences.
- Demande accrue de solutions basées sur la technologie informatique.

L'impact de ces facteurs et d'autres facteurs sur la CCSN est démontré dans le présent rapport de rendement.

Le modèle de gestion de la CCSN

La CCSN est résolue à s'améliorer continuellement. La qualité est le grand mot d'ordre. Il s'agit de répondre correctement aux exigences de base, d'établir des assises et une infrastructure de qualité pour une prise de décision judicieuse en vue d'offrir aux Canadiens et aux Canadiennes de meilleurs résultats.

En 2002-2003, la CCSN a adopté un modèle de saines pratiques de gestion (voir la figure 1), basé sur les *critères de qualité pour l'excellence dans le secteur public* de l'Institut national de la qualité; le modèle tient également compte des initiatives du gouvernement du Canada comme la fonction moderne de contrôleur.

Le modèle intègre également une compilation des pratiques de gestion saines. Il fournit un cadre unificateur qui s'articule autour des éléments clés de gestion; les programmes de l'Institut national de la qualité et de la fonction moderne de contrôleur constituent la feuille de route qui doit orienter l'amélioration, ainsi qu'un programme pour l'évaluation continue. L'amélioration continue est fondamentale.

La CCSN alignera ses initiatives d'amélioration avec les éléments du modèle de gestion. L'amélioration de ses pratiques de gestion dans chacun de ces domaines lui permettra de mieux atteindre les résultats qu'escomptent les Canadiens et les Canadiennes, ainsi que les employés, les partenaires et les parties intéressées de la CCSN.

Figure 1 : Modèle de gestion de la CCSN

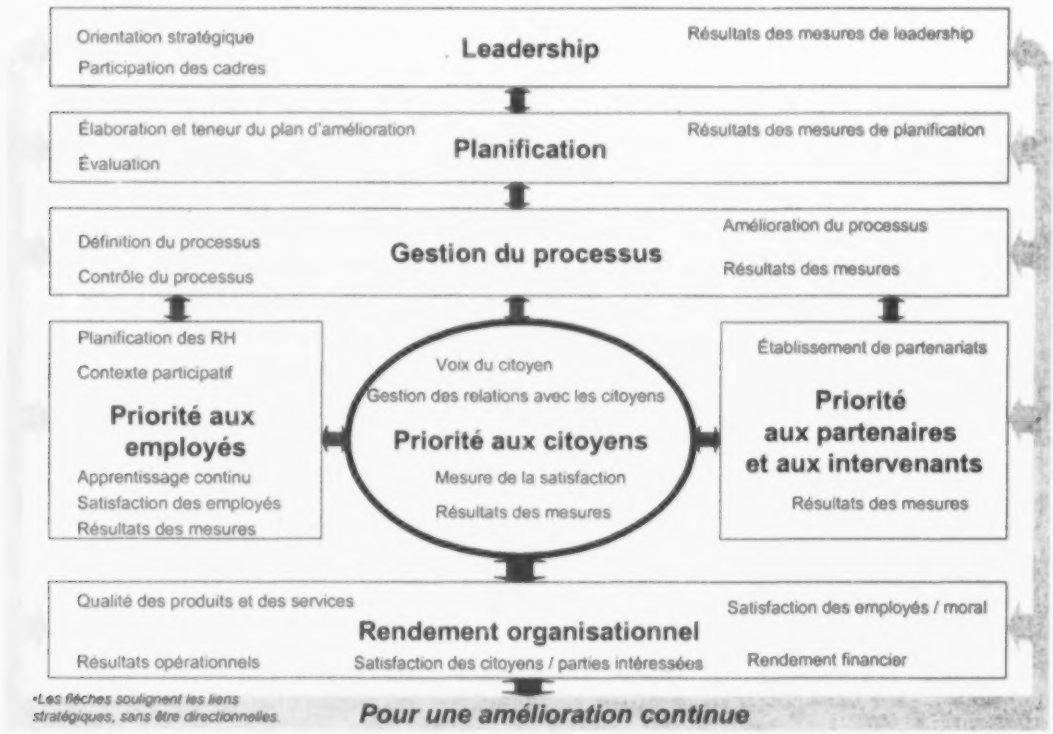

Contexte financier - Ressources

Voici les ressources financières dont disposait la CCSN pendant l'année :

Commission canadienne de sûreté nucléaire (en millions de dollars)	**2002-2003**
Dépenses prévues	**61,7 $**
Autorisations totales	**65,7 $**
Dépenses réelles	**63,8 $**

III. Réalisations

Résultats souhaités

1. Santé et sécurité

Protection de la santé et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes contre les effets négatifs du développement, de la production et de l'utilisation de l'énergie nucléaire, ainsi que de la protection, de la possession et de l'utilisation des substances nucléaires.

Pour satisfaire aux exigences de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et de ses règlements, les titulaires de permis doivent mettre en oeuvre des programmes comportant des mesures adéquates pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes. L'un des objectifs stratégiques de la CCSN est d'être un organisme de réglementation efficace, c.-à-d. d'assurer que ces titulaires veillent à la santé et à la sécurité des Canadiens et des Canadiennes.

Centrales nucléaires

Pour bien réglementer les centrales nucléaires, la CCSN :

- A adopté une approche intégrée pour l'évaluation du rendement de chaque centrale nucléaire, mesuré par rapport aux exigences réglementaires et aux conditions des permis d'exploitation.

- Évalue les programmes des titulaires de permis et leur mise en oeuvre à l'aide d'un ensemble d'indicateurs de rendement, qui reflètent également le rendement de la CCSN dans ses efforts pour protéger la sûreté et la sécurité.

  Les conclusions formulées dans le *Rapport annuel 2002 du personnel de la CCSN sur les centrales nucléaires au Canada* apparaissent à la figure 2. Le texte complet du rapport est disponible sur le site web de la CCSN à www.suretenucleaire.gc.ca.

- Examine les événements, enquête sur les cas de non-conformité et surveille la mise en oeuvre des mesures prises par les titulaires de permis pour remédier aux lacunes.

- Examine les demandes de permis d'exploitation, y compris les demandes de modification et de renouvellement, pour évaluer la compétence des titulaires de permis à exploiter de façon sûre les centrales nucléaires. La CCSN assortit les permis des conditions nécessaires en se basant sur les circonstances des titulaires de permis, dans le but de protéger la santé et la sécurité.

Figure 2: Fiche de rendement annuel des centrales nucléaires en 2002, établie par le personnel de la CCSN

	Bruce A		Bruce B		Darlington		Pickering A		Pickering B		Gentilly-2		Point Lepreau	
	Programme	Mise en oeuvre	Programme	Mise en oeuvre	Programme	Mise en oeuvre	Programme	Mise en oeuvre	Programme	Mise en oeuvre	Programme	Mise en oeuvre	Programme	Mise en oeuvre
Exploitation	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B
Assurance du rendement	B	C	B	C	B	C	B	B	B	C	C	C	C	C
Justesse de la conception	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B
Aptitude fonctionnelle de l'équipement	B	C	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B
Préparation aux situations d'urgence	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	C
Protection de l'environnement	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B
Radioprotection	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	C	A	B
Sécurité nucléaire	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B
Garanties	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A

Légende :

A = Supérieur aux exigences	B = Répond aux exigences	C = Inférieur aux exigences	D = Très inférieur aux exigences	E = Inacceptable

Ce rapport fait état de l'évaluation, par le personnel de la CCSN, de la sûreté de l'exploitation des centrales nucléaires au Canada en 2002. Les évaluations incitent les titulaires de permis à atteindre des niveaux acceptables de rendement, voire à les dépasser.

Aucune centrale n'a connu de défaillance grave des systèmes fonctionnels. Aucun travailleur ou membre du public n'a reçu de dose de rayonnement dépassant les limites réglementaires. Les rejets provenant de toutes les centrales ont été inférieurs aux limites réglementaires, ce qui demeure un point fort du rendement du secteur nucléaire.

Toutefois, lors de ses examens, le personnel de la CCSN a conclu qu'il y avait eu peu d'amélioration dans l'assurance du rendement. En particulier, la CCSN a demandé à l'industrie nucléaire de prendre des mesures pour corriger la lenteur des progrès dans l'amélioration des aspects du programme d'assurance de la qualité qui sont liés à l'assurance de la qualité, aux facteurs humains et à la formation. Ce secteur a connu un excellent rendement dans tous les autres domaines liés à la sûreté.

Des périodes d'autorisation plus souples ont été adoptées en 2002-2003. La CCSN a délivré des permis pour des périodes de plus de deux ans aux titulaires qui satisfaisaient à certains critères. (Les permis des centrales de Point Lepreau, de Gentilly-2 et de Darlington ont été renouvelés pour des périodes de 38, 48 et 60 mois respectivement). Des permis de plus longue durée permettent au personnel de la CCSN de réglementer les centrales nucléaires en étant mieux informé sur le risque et en consacrant les ressources à des questions plus importants en matière de santé et de sécurité.

Voici les résultats atteints par la CCSN dans la réglementation des autres secteurs de l'industrie nucléaire:

Secteur réglementé	Résultat
Mines et usines de concentration d'uranium Au 31 mars 2003, on comptait à Saskatchewan au Canada sept installations minières d'uranium autorisées par la CCSN.	o Aucun travailleur du secteur de l'uranium n'a été exposé à des doses de rayonnement supérieures à la limite réglementaire. o Des inspections et des évaluations des installations ont été faites – toutes les lacunes relevées ont été corrigées dans les délais accordés par la CCSN.
Installations de traitement de l'uranium et de fabrication du combustible Cinq installations de traitement de l'uranium et de fabrication du combustible nucléaire étaient en exploitation au 31 mars 2003.	o Les titulaires de permis ont créé des programmes en vue de déterminer les doses internes aux travailleurs dues à l'incorporation d'uranium. Le personnel de la CCSN a examiné et approuvé ces programmes des titulaires de permis, en vue de leur mise en oeuvre. o Ces installations ont été exploitées en toute sécurité. Par ailleurs, aucun rejet de matières radioactives dans l'environnement ni aucune dose de rayonnement aux membres du public ou aux travailleurs n'ont dépassé les limites réglementaires.

Substances nucléaires et appareils à rayonnement Au 31 mars 2003, 3 148 permis de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement étaient en vigueur. On utilise beaucoup les substances nucléaires et les appareils à rayonnement dans les domaines de la recherche, de la médecine (à des fins diagnostiques et thérapeutiques) et de l'enseignement, de même que dans le cadre de nombreuses applications industrielles visant, par exemple, à assurer un contrôle de la qualité ou des procédés.	o Le 2 octobre 2002, la CCSN a officiellement lancé son premier projet de Gouvernement en direct. Par le biais d'un site internet sécuritaire, le nouveau service permet à plus de 300 hôpitaux et cliniques ayant recours à la médecine nucléaire de se renseigner sur leurs permis et de demander en direct qu'on y apporte des modifications. o Ce secteur d'activité de la CCSN se sert de l'approche basée sur le risque pour établir la nature et le calendrier des activités de suivi. Le personnel de la CCSN a effectué des inspections des activités des titulaires de permis, des audits de radioprotection et de transport. Il a consigné 26 incidents et donné à deux titulaires de permis l'ordre de prendre immédiatement des mesures correctives pour remédier à un grave problème de santé et sécurité. De ces inspections, 990 ont révélé des cas de non-conformité que les titulaires de permis ont réglés dans les délais fixés par la CCSN. Six cas de surexposition liés à l'utilisation des substances nucléaires et des appareils à rayonnement n'ont pas été confirmés.
Emballage et transport Au 31 mars 2003, on comptait 105 homologations de modèle de colis valides, dont 61 homologations de modèle de colis canadiens et 44 acceptations de certificats de colis étrangers. La CCSN a également délivré 178 permis de transport dont la plupart visaient des expéditions en transit au Canada.	o La CCSN se sert d'outils divers pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes. La CCSN ont pris plus de 1 500 mesures de conformité en matière de transport, au nombre desquelles figuraient des inspections régulières, des enquêtes spéciales, des suivis et des interventions liées à des situations d'urgence, réelles ou éventuelles. o On a signalé neuf incidents mettant en cause le transport de matières radioactives, dont six étaient des accidents. Aucun de ces incidents n'a été la source d'exposition des travailleurs ou des membres du public à des doses de rayonnement dépassant les limites réglementaires, ou n'a entraîné de rejet de matières radioactives dans l'environnement au-delà de la limite réglementaire.

Réacteurs de faible puissance Au 31 mars 2003, le Canada comptait neuf réacteurs de faible puissance en exploitation et deux au stade de la mise en service.	o Les inspections de conformité indiquent que ces réacteurs sont exploités de façon sûre. Aucun travailleur ou membre du public n'a reçu de doses de rayonnement, en raison de l'exploitation des réacteurs de faible puissance, dépassant les limites réglementaires. La CCSN a aussi établi qu'aucun rejet de matières radioactives dans l'environnement n'avait dépassé la limite réglementaire.
Établissements de recherche et d'essais nucléaires La CCSN délivre des permis à deux établissements de recherche et d'essais nucléaires exploités par EACL : les Laboratoires de Chalk River situés à Chalk River (Ontario) et les Laboratoires de Whiteshell situés à Pinawa (Manitoba).	o Les inspections de conformité indiquent que ces installations sont exploitées de façon sûre. Aucun rejet de matières radioactives dans l'environnement ni aucune dose aux travailleurs ou aux membres du public, en raison de l'exploitation des établissements de recherche et d'essais nucléaires, n'ont dépassé les limites réglementaires.
Installations de traitement des substances nucléaires Le Canada compte quatre installations autorisées de traitement des substances nucléaires, toutes situées en Ontario. Deux d'entre elles, situées à Pembroke et à Peterborough, fabriquent des panneaux lumineux au tritium alors que celle qui est située à Ottawa traite les radio-isotopes servant à des fins médicales. De plus, une nouvelle installation de traitement des radio-isotopes est actuellement mise en service à Chalk River.	o Tous les titulaires de permis se sont conformés aux règlements. Par ailleurs, les doses de rayonnement et les rejets de matières radioactives dans l'environnement, en raison de l'exploitation de ces installations, étaient inférieurs aux limites réglementaires. o Pour améliorer la santé et la sécurité, la CCSN a élaboré un programme de surveillance de la concentration de tritium dans l'air afin de mesurer l'impact des émissions provenant de l'installation de Pembroke. Les résultats obtenus jusqu'à présent confirment que les doses de rayonnement au public sont nettement inférieures à la limite de dose de 1 000 microsieverts par an.

Irradiateurs Au 31 mars 2003, on comptait 16 installations d'irradiateurs faisant l'objet d'un permis d'exploitation ou de construction dans les hôpitaux vétérinaires, les établissements de recherche et les établissements médicaux et industriels, de même qu'au Conseil national de recherches du Canada. . En outre, il y a trois irradiateurs de type piscine au Canada. Ces installations sont situé à Laval et à St. Hyacinthe, Québec, et à Whitby, Ontario.	o Les inspections ont révélé des cas de non-conformité que les titulaires de permis ont corrigés dans les délais précisés par la CCSN. o Aucune dose de rayonnement ou aucun rejet de matières radioactives dans l'environnement, en raison de l'exploitation de ces installations, n'ont dépassé les limites réglementaires.
Curiethérapie et téléthérapie Au 31 mars 2003, on comptait 85 installations de curiethérapie et de téléthérapie autorisées qui étaient en exploitation ou en construction dans les hôpitaux et centres de traitement du cancer du Canada.	o Aucun rejet de matières radioactives dans l'environnement ni aucune dose au travailleur ou au public, en raison de l'exploitation de ces installations, n'ont dépassé les limites réglementaires.

Accélérateurs de particules Au 31 mars 2003, on comptait 206 accélérateurs de particules autorisés à des fins médicales qui étaient en exploitation ou en construction dans les hôpitaux et centres de traitement du cancer du Canada. En 2002-2003, il y avait 10 accélérateurs de particules autorisés à des fins non médicales au pays.	o En raison du nombre grandissant d'installations de traitement du cancer au Canada, la CCSN reçoit un nombre croissant de demandes de permis d'accélérateur à des fins médicales et d'appareils de radiothérapie. En outre, les demandes de permis de cyclotron ont continué d'augmenter. Cette croissance devrait se poursuivre au cours du prochain exercice. Cette hausse pourrait entraîner la réaffectation des ressources dans le cadre du processus de planification et d'affectation des ressources, axé sur le risque, de la CCSN. o Ces inspections ont révélé des cas de non-conformité, que les titulaires de permis ont corrigés dans les délais fixés par la CCSN. o Aucun rejet de matières radioactives dans l'environnement ni aucune dose aux travailleurs ou aux membres du public, en raison de l'exploitation de ces installations, n'ont dépassé les limites réglementaires.
Services de dosimétrie Huit services de dosimétrie autorisés par la CCSN sont en exploitation au Canada.	o Durant cette période, trois audits des activités des titulaires de permis ont révélé des cas de non-conformité, que les titulaires ont corrigés dans les délais précisés par la CCSN.

Certaines initiatives de la CCSN visant à l'aider à devenir un organisme de réglementation efficace sont de nature horizontale dans l'ensemble ou une partie des secteurs nucléaires. Les voici :

- *Responsabilisation distincte.* Une culture de la sûreté – permettant de sensibiliser et de mieux faire comprendre les questions de sûreté ainsi que de prendre un engagement à l'égard des procédures, des activités et des actions propices à une exploitation sûre – doit se répandre dans les installations nucléaires et toucher tous les employés de tous les niveaux. Pour la CCSN, c'est le directeur de chaque installation autorisée qui doit veiller, au premier chef, à ce qu'une culture de la sûreté constitue un élément essentiel du milieu de travail.

- *Un outil d'évaluation des systèmes de gestion pour évaluer la culture de sûreté des titulaires de permis.* La CCSN, qui a assumé un rôle de leadership international

lorsqu'il s'agit de souligner l'importance des systèmes de gestion dans la promotion d'une culture de la sûreté aux installations nucléaires, a adopté un outil d'évaluation des systèmes de gestion pour évaluer la culture de sûreté des titulaires de permis. Selon la CCSN, le rôle de l'organisme de réglementation n'est pas d'imposer un modèle particulier de gestion ou d'organisation aux titulaires de permis, mais bien de fournir des critères et des lignes directrices aux organisations à haute fiabilité. La CCSN a poursuivi la modification du modèle d'examen de la gestion et de l'organisation qui est utilisé dans ces évaluations.

Cette approche a été communiquée aux membres de l'*International Nuclear Regulators Association* (INRA) dont la première dirigeante de la CCSN assure actuellement la présidence. Elle a été acceptée à l'échelle internationale.

- *Exigences réglementaires à l'égard de la sécurité des travailleurs.* Dans le passé, les radiographes industriels ont connu des taux élevés de surexposition aux rayonnements. Au cours des dernières années, cette situation a beaucoup changé parce que les titulaires de permis ont amélioré leurs pratiques et que la CCSN continue de veiller au renforcement des procédures de sécurité. Les travailleurs qui utilisent des substances nucléaires dans d'autres installations industrielles (cyclotrons, accélérateurs de particules, etc.) ainsi que les travailleurs et les patients des établissements médicaux dotés d'appareils de téléthérapie et de curiethérapie pour le traitement du cancer sont mieux protégés grâce aux nouveaux règlements de la CCSN, qui exigent de meilleures procédures et caractéristiques techniques de sécurité. De plus, la CCSN a fait connaître ses attentes aux titulaires de permis dans le domaine des programmes d'assurance de la qualité par des activités de sensibilisation.

- *Formation des travailleurs des installations nucléaires.* À partir de 2002, la CCSN a mis en oeuvre la phase 1 du transfert de l'administration des examens pour l'accréditation des postes accrédités aux centrales nucléaires. Sous la direction de la CCSN, les titulaires de permis élaborent des programmes de formation et des examens pour leur personnel accrédité selon les conditions de leurs permis. La CCSN approuve la teneur des examens, évalue les connaissances et le rendement des candidats et communique officiellement les résultats des examens. La phase 1 se poursuivra jusqu'en juin 2004. À ce moment, la responsabilité de l'administration de la formation et des examens sera transférée aux titulaires de permis qui répondent aux exigences de la CCSN.

  En 2002-2003, la CCSN a également lancé un projet pilote en vue d'élaborer une norme commune pour l'examen de renouvellement de l'accréditation, administré au personnel clé des centrales nucléaires

- *Mesures d'urgence.* Des plans d'intervention d'urgence solides et efficaces doivent être en place pour assurer la sécurité des Canadiens et des Canadiennes. La CCSN est chargée de réglementer le programme de mesures d'urgence dans les installations qu'elle autorise; les organisations fédérales, provinciales et municipales sont responsables des services externes d'intervention en cas d'urgence. En 2002-2003, la

CCSN a coordonné des ateliers régionaux sur les mesures d'urgence. Des partenaires fédéraux, des autorités provinciales et municipales, des titulaires de permis et d'autres parties intéressées se sont réunis pour discuter des meilleures pratiques et outils. Les ateliers, qui ont eu lieu dans des localités en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick situées près de centrales nucléaires, étaient ouverts au public. Ils ont été suivis de la diffusion d'un rapport sur les ateliers, d'un rapport à la Commission et d'un plan de suivi.

- *Radioprotection.* Le *Règlement sur la radioprotection* de la CCSN fixe les limites à l'égard des doses de rayonnement auxquelles peuvent être exposés les membres du public et les travailleurs en raison de l'utilisation de l'énergie nucléaire et des matières radioactives. Les titulaires de permis doivent mettre en œuvre un programme de radioprotection qui permet de maintenir les doses de rayonnement au niveau le plus faible qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre.

- La CCSN évalue les doses de rayonnement auxquelles sont exposées les personnes vivant à proximité des installations nucléaires. Les données recueillies en 2002-2003 montrent que les doses au public ont été de beaucoup inférieures à la limite réglementaire de 1 000 microsieverts par an.

Résultat souhaité

2. Sécurité

Protection des Canadiens et des Canadiennes contre le vol ou le sabotage des substances nucléaires et le sabotage des installations nucléaires.

Pour devenir un organisme de réglementation efficace, la CCSN doit veiller à ce que les titulaires de permis agissent de telle sorte que les collectivités et les milieux de travail au Canada soient protégés contre l'utilisation criminelle des substances nucléaires. En raison du risque accru de terrorisme après les attentats terroristes aux États-Unis, la CCSN a investi des ressources supplémentaires afin que les installations nucléaires soient protégées en tout temps. Les risques pour les installations nucléaires au Canada ont été réduits grâce au renforcement des mesures de protection physique.

Le *Règlement sur la sécurité nucléaire* a été passé en revue en 2002-2003 et modifié pour y inclure des exigences supplémentaires en matière de sécurité.

La CCSN exige des titulaires de permis qu'ils se conforment au *Règlement sur la sécurité nucléaire* et à d'autres règlements connexes, et qu'ils renforcent également les mesures de protection physique de leurs installations et matières nucléaires. On compte au nombre de ces mesures :

- le renforcement du filtrage de sécurité du personnel;
- la double vérification de l'identité des personnes;

- la protection contre la pénétration de force des véhicules dans toutes les zones protégées;
- la fouille des personnes et des véhicules;
- une force d'intervention armée sur place pour assurer une défense efficace.

Conformément à son approche basée sur le risque, la CCSN a réparti les installations nucléaires en trois catégories :

- La première catégorie comprend les centrales nucléaires et certaines installations de recherche. Les titulaires de permis de ces installations ont renforcé les mesures de protection physique, comme l'a ordonné la CCSN.

- La deuxième catégorie comprend notamment les installations de fabrication du combustible et de traitement des radio-isotopes ainsi que les raffineries et les usines de concentration d'uranium. Dans ces installations, on a également renforcé les mesures de protection physique selon les exigences du personnel de la CCSN.

- La troisième catégorie comprend tous les autres titulaires de permis, tels que les établissements hospitaliers et universitaires. Le personnel de la CCSN poursuit l'évaluation de ces installations afin de veiller à ce que des mesures de protection physique adéquates soient mises en place.

La CCSN n'assure pas seulement la réglementation de la sécurité des installations et matières nucléaires au Canada. Elle réglemente également l'importation, l'exportation et le transit des matières nucléaires, ce qui exige des plans de sécurité en matière de transport. La CCSN a évalué et approuvé 139 demandes d'importation, d'exportation et de transit. Elle a également participé au programme de bases de données de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur le trafic illicite, fourni des services d'experts en matière de protection physique dans le cadre des services consultatifs en protection physique internationale de l'AIEA, et fournit des conseils éclairés lors des réunions tenues en vue de modifier la *Convention sur la protection physique des matières nucléaires*.

Dans le cadre de l'entente bilatérale conclue avec la *Nuclear Regulatory Commission* des États-Unis, le personnel de la CCSN a échangé de l'information avec des représentants des États-Unis sur la protection physique.

La CCSN est l'un des principaux membres de l'Initiative de recherche et de technologie chimique, biologique, radiologique et nucléaire (IRTC). L'IRTC est un programme fédéral destiné à améliorer la capacité du Canada à intervenir en cas d'incident chimique, biologique, nucléaire et radiologique. Il appuie particulièrement les premiers intervenants en leur fournissant les conseils scientifiques et techniques, l'équipement, le soutien et la formation nécessaires.

Dans le cadre des mesures fédérales relatives à la sécurité publique et à la lutte contre le terrorisme, la CCSN a participé au programme de formation chimique, biologique, radiologique et nucléaire des premiers intervenants. À cet égard, elle est chargée principalement d'élaborer et de donner les volets radiologique et nucléaire du programme de formation.

En raison de l'accent croissant mis sur la sécurité, les collectivités canadiennes sont davantage protégées contre le vol ou le sabotage des substances nucléaires et le sabotage des installations nucléaires. De même, le Canada dispose d'un système de protection civile de calibre mondial qui permettra d'atténuer les dommages si un événement survient.

Résultat souhaité

3. Environnement

Environnement libre des effets nocifs des substances ou déchets nucléaires.

Protection de l'environnement

La CCSN veille à ce que les activités autorisées ne présentent aucun risque inacceptable pour l'environnement. Pour ce faire, elle examine les effets environnementaux prévus, les programmes de protection de l'environnement et les données de surveillance de l'environnement. En 2002-2003, aucun rejet de matières radioactives dans l'environnement attribuable aux activités et installations autorisées n'a dépassé la limite réglementaire.

On compte au nombre des activités de protection de l'environnement menées par le personnel de la CCSN au cours de l'année :

- **L'évaluation sur place d'un système de gestion de l'environnement** dans un établissement de recherche et d'essais nucléaires.

- **Inspections environnementales sur les lieux** de deux mines d'uranium abandonnées et d'une halde pour stériles.

- **Des évaluations de la documentation relative au rendement** de cinq centrales nucléaires, de quatre mines et usines de concentration d'uranium, de deux installations de traitement de l'uranium, d'une usine de fabrication du combustible, d'un établissement de recherche et d'essais nucléaires, de deux installations en cours de déclassement et de deux mines abandonnées.

- **Des examens techniques des évaluations des risques écologiques** effectués dans quatre centrales nucléaires, deux mines d'uranium, deux installations de traitement de l'uranium, une installation de fabrication du combustible, deux installations de

gestion des déchets, un établissement de recherche et d'essais nucléaires, deux mines antérieures à la réglementation et le site proposé du réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER).

- **Une analyse des voies de pénétration** dans l'environnement pour évaluer les doses de rayonnement au public attribuables aux activités de sept titulaires de permis.

- **La surveillance de la concentration de tritium dans l'air** à proximité d'une installation de traitement de substances nucléaires, par l'intermédiaire d'une firme indépendante, par suite des préoccupations du public.

- **L'organisation de séances d'information sur les exigences en matière de protection de l'environnement à l'intention des titulaires de permis**, et plus particulièrement de ceux des installations de traitement de l'uranium et de fabrication du combustible, ainsi que des séances d'information sur le programme Réseau d'évaluation des lieux contaminés (CLEAN) en vue d'assainir les mines d'uranium inactives et les zones présentant une contamination radioactive au Canada.

Au 31 mars 2003, cinq évaluations environnementales effectuées conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* étaient terminées, et 19 étaient en cours. Une évaluation environnementale a été annulée au cours de la période de rapport.

Gestion des déchets radioactifs

La CCSN réglemente la gestion des déchets radioactifs pour protéger la santé et la sécurité humaines, la sûreté et l'environnement ainsi que pour respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Elle le fait grâce à un régime d'autorisation complet, qui couvre toutes les étapes de la vie des installations de gestion des déchets : préparation de l'emplacement, construction, exploitation et déclassement.

Au Canada, chaque installation dans laquelle sont entreposés des déchets radioactifs dispose d'un programme de surveillance pour que les rejets dans l'environnement des matières radioactives demeurent à un niveau acceptable. Des échantillons sont prélevés à intervalles réguliers, à divers endroits de ces installations, et les résultats sont analysés pour cerner les tendances. Les programmes de surveillance permettent d'assurer que les rejets chroniques de matières radioactives sont détectés à des niveaux très faibles et que des mesures sont prises pour les contrôler. Les titulaires de permis sont tenus de soumettre les résultats de leurs programmes de surveillance à intervalles réguliers.

Au 31 mars 2003, il y avait 15 installations de gestion de déchets radioactifs qui étaient autorisées par la CCSN. Au cours de 2002-2003, le personnel de la CCSN a effectué des activités régulières de vérification de la conformité, allant des inspections sur place jusqu'aux examens au bureau des documents des titulaires de permis, y compris les rapports de surveillance environnementale. Au cours des inspections, il a observé les activités des titulaires de permis, procédé à des prélèvements d'échantillons et mesuré le rayonnement.

- Les activités de vérification de la conformité que le personnel de la CCSN a menées ont permis de confirmer qu'aucun travailleur ou membre du public n'a reçu de dose dépassant les limites réglementaires, et qu'il n'y a pas eu de rejets dans l'environnement dépassant la limite réglementaire en raison de l'exploitation de ces installations.

- La CCSN a mis en œuvre le programme Réseau d'évaluation des lieux contaminés (CLEAN), qui visait à évaluer des sites contaminés pour lesquels aucun permis n'avait été délivré. Ce programme permettra d'élaborer et d'appliquer une approche uniforme et transparente du contrôle réglementaire exercé par la CCSN sur les sites où la quantité de substances nucléaires est supérieure aux quantités d'exemption prévues dans le *Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement*.

  Depuis la mise en œuvre du programme il y a deux ans, la Commission a accordé des exemptions de permis temporaires portant sur plus de 50 sites repérés en attendant d'avoir établi un contrôle réglementaire adéquat pour ces sites. Jusqu'à présent, la CCSN a délivré un permis à cinq mines inactives, et sept sites contaminés ont été restaurés et ne nécessitent plus aucune mesure réglementaire. Par ailleurs, conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, trois évaluations environnementales sont en cours dans le cadre du programme CLEAN, alors que la CCSN a reçu des demandes de permis visant à soumettre huit sites à son contrôle réglementaire.

  En 2002-2003, l'exemption de permis temporaire accordée par la Commission pour la possession de plus de dix dispositifs contenant un composé lumineux au radium a fait l'objet d'une étude. Cette dernière visait à déterminer le risque potentiel auquel le public est exposé en raison de ces dispositifs, afin que le personnel de la CCSN puisse faire des recommandations à la Commission à leur sujet avant l'expiration de l'exemption, le 31 décembre 2004.

Déclassement et garanties financières

- En 2002-2003, le personnel de la CCSN a continué de surveiller les projets de déclassement aux Laboratoires de Whiteshell et de Chalk River d'EACL. Il a aussi continué d'examiner le plan de déclassement détaillé et le rapport d'évaluation environnementale relativement à l'usine d'eau lourde de Bruce d'OPG. En 2002-2003, aucun travailleur ou membre du public n'a reçu de doses de rayonnement, en raison des activités de déclassement, dépassant les limites réglementaires. Aucun rejet de matières radioactives dans l'environnement n'a dépassé la limite réglementaire.

- Six mines d'uranium situées dans la région d'Elliott Lake (Ontario) ont fait l'objet d'inspections et d'examens dans le cadre de permis de déclassement.

- Depuis plusieurs années, il existe des garanties financières pour les coûts associés au déclassement des mines d'uranium. En 2002-2003, on a examiné des plans de

déclassement révisés et des propositions de garanties financières pour des installations nucléaires de catégorie I, et des garanties financières ont été établies pour plusieurs installations de traitement de l'uranium et de fabrication du combustible. Le personnel de la CCSN prévoit qu'au début de 2003-2004, des garanties financières auront été établies pour la majorité des autres installations nucléaires de catégorie I, y compris les centrales nucléaires.

Les garanties financières fournissent aux Canadiens et Canadiennes et à leurs gouvernements l'assurance que des fonds seront disponibles pour le déclassement des centrales nucléaires et la gestion des déchets radioactifs, y compris les déchets de combustible nucléaire, à long terme.

- La CCSN a également fait part à l'élaboration et à l'adoption du projet de loi C-4 qui modifiait la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*) en vue de changer la responsabilité du nettoyage des terres contaminées. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 13 février 2003.

- Ces mesures renforcent le système visant à assurer que l'environnement n'est pas touché par les effets nocifs des substances ou déchets nucléaires selon les quatre indicateurs adoptés par le gouvernement du Canada : (i) la qualité de l'air; (ii) la qualité de l'eau; (iii) la biodiversité; (iv) les substances toxiques dans l'environnement.

Résultat souhaité

4. Contribution internationale

Contrôle international de l'utilisation des substances nucléaires, y compris la non-prolifération des armes nucléaires et des engins explosifs nucléaires.

La CCSN met en oeuvre les mesures, les initiatives et les activités internationales liées aux engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Elle met en œuvre les mesures relatives à la politique de non-prolifération nucléaire du Canada, qui comprend les engagements internationaux du Canada en matière de non-prolifération des armes nucléaires et autres engins explosifs nucléaires. Elle fournit des conseils éclairés à la présidente et première dirigeante, au ministre et au gouvernement sur l'élaboration et l'application de la politique de non-prolifération nucléaire et des garanties.

En 2002-2003, les préoccupations à l'endroit du terrorisme international et les menaces naissantes et croissantes de prolifération nucléaire ont continué d'attirer l'attention du monde entier sur les questions nucléaires. La CCSN est intervenue en portant une attention particulière à la sécurité matérielle des installations et des matières nucléaires, à la vérification des matières nucléaires au Canada et à la surveillance étroite des exportations d'articles à caractère nucléaire et des articles à double usage dans le secteur nucléaire.

Comme toujours, le personnel de la CCSN participera aux tribunes nucléaires internationales, comprenant l'AIEA, l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Commission internationale de protection radiologique et le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants. La CCSN a participé à de nombreuses réunions internationales et à des groupes de travail qui se consacrent à l'utilisation des matières et de la technologie nucléaires dans des conditions de sécurité physique et matérielle.

La CCSN s'occupe activement d'échanger de l'information avec les autorités de réglementation étrangères avec lesquelles elle a conclu des ententes bilatérales officielles. Des entretiens ont eu lieu avec ses homologues étrangers, notamment ceux des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de la Corée du Sud, de la Roumanie, de la Chine et de la République Tchèque.

En mars 2003, la présidente et première dirigeante de la CCSN, Linda J. Keen, a été élue présidente de l'INRA, qui regroupe les autorités de réglementation des pays dotés d'un important programme nucléaire. Linda J. Keen a également présidé des séances lors d'une conférence internationale sur le déclassement des activités nucléaires qui s'est tenue à Berlin (Allemagne), en octobre 2002, et lors d'une conférence internationale sur la culture de la sûreté dans les installations nucléaires qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil), en décembre 2002 (toutes deux sous les auspices de l'AIEA). Elle a également participé, en tant que conférencière, à la conférence de l'AEN sur les relations entre le secteur nucléaire et l'autorité de réglementation, qui s'est tenue en juin 2002.

Non-prolifération

Conformément à la politique de non-prolifération nucléaire pratiquée depuis longtemps par le Canada, les principales exportations nucléaires sont soumises à des accords de coopération conclus entre le Canada et le pays destinataire. Ces accords établissent des obligations réciproques qui visent à réduire au minimum le risque de prolifération. La CCSN participe, avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, à la négociation d'accords bilatéraux de coopération nucléaire, et met en œuvre les dispositions administratives de ces accords avec ses homologues des autres pays. Au 31 mars 2003, 23 accords bilatéraux de coopération nucléaire concernant 37 pays étaient en vigueur, comme l'indique le tableau à la prochaine page.

En 2002-2003, le personnel de la CCSN a participé à des consultations sur la politique nucléaire et à des consultations techniques avec l'Australie, l'Union européenne et les États-Unis visant la mise en œuvre d'accords bilatéraux et le rapprochement des inventaires bilatéraux pour les articles à caractère nucléaire. La CCSN a continué de participer à l'application des deux mécanismes multilatéraux de contrôle des exportations nucléaires, le Comité Zangger et le Groupe des exportateurs nucléaires. Elle vise surtout à assurer, par sa participation, que les lignes directrices établies par ces organismes relativement aux exportations nucléaires tiennent effectivement compte des menaces de prolifération, et que les listes des articles contrôlés tiennent compte des progrès de la technologie nucléaire ou liée au nucléaire.

Garanties

En tant que signataire du *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires*, le Canada doit respecter certaines obligations internationales relativement à l'utilisation et à la manipulation des matières nucléaires. La CCSN a comme tâche de surveiller l'utilisation, le stockage et l'expédition des matières nucléaires dans les installations nucléaires canadiennes. La CCSN collabore avec l'AIEA en vue de s'assurer qu'au Canada, toutes les matières nucléaires sont divulguées et comptabilisées. L'exactitude de la comptabilisation permet de garantir qu'aucune matière nucléaire canadienne n'est utilisée dans un but non pacifique. La CCSN utilise un système comprenant une base de données combinée à de la documentation pour contrôler l'expédition et l'inventaire des matières nucléaires canadiennes, à l'intérieur et à l'extérieur du pays. En 2002-2003, la CCSN a soumis à l'AIEA 180 rapports concernant 10 651 transactions portant sur des matières nucléaires. Au 31 décembre 2002, on comptait au Canada 36 136 tonnes de matières nucléaires assujetties aux inspections de garanties de l'AIEA.

Au cours de l'année, la CCSN a fourni les rapports pertinents à l'AIEA; elle a négocié avec l'AIEA les diverses approches de mise en œuvre des garanties dans les installations nucléaires canadiennes; elle a géré les activités des inspecteurs de garanties de l'AIEA et assuré leur accès aux installations nucléaires; et elle a géré l'installation et l'entretien de l'équipement nécessaire au contrôle des garanties de l'AIEA.

En vertu du protocole additionnel Canada-AIEA, l'AIEA a le droit de demander un « accès complémentaire » dans un court délai à des sites nucléaires ou autres situés au Canada, en vue de vérifier leur conformité aux obligations internationales du Canada. En 2002-2003, l'AIEA a demandé et obtenu 14 accès complémentaires à différents endroits au Canada. Pour la première fois, l'AIEA a demandé l'accès complémentaire à une installation nucléaire déclassée, qui ne fait plus l'objet d'un permis de la CCSN. Grâce à une planification minutieuse et à la coopération de toutes les parties concernées, la visite s'est bien déroulée.

Soutien technique

La CCSN finance le Programme canadien à l'appui des garanties (PCAG) afin d'augmenter l'efficacité et l'efficience des garanties et de résoudre certains problèmes particuliers concernant ces garanties. L'AIEA est le principal bénéficiaire de ce soutien financier, mais celui-ci permet également à la CCSN de répondre à certains besoins au Canada. La majeure partie des activités prévues par le PCAG fait appel à des contrats de services professionnels avec le secteur privé, d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, et des universités. Des programmes mixtes sont mis sur pied avec d'autres organismes, y compris à l'étranger, afin de maximiser l'effet du financement disponible.

On accorde la priorité aux initiatives visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des mesures de garanties mises en œuvre au Canada et relatives aux matières nucléaires et à

la technologie canadiennes. En règle générale, les dépenses totales annuelles s'élèvent à environ 2 millions de dollars. Le soutien technique offert a porté sur les domaines suivants :

- Soutien direct à l'AIEA en vertu d'une « entente de contribution » : cette entente permet à l'AIEA d'obtenir gratuitement les services d'experts (aide professionnelle temporaire), de financer de l'équipement supplémentaire et de financer les déplacements connexes.
- Aide à l'installation au Canada d'équipement de contrôle des garanties.
- Mise au point d'équipement : les projets en cours comprennent la mise au point de l'équipement de surveillance du combustible qui quitte le réacteur, et la mise au point d'une technique plus sensible permettant de confirmer que la matière stockée par immersion est bien du combustible épuisé et non un produit de substitution.
- Technologie de l'information : en collaboration avec des organismes canadiens et étrangers, les responsables du PCAG s'efforcent de tenir l'AIEA au courant des nouvelles techniques applicables aux activités de contrôle des garanties, y compris l'imagerie par satellite et les systèmes d'information géographique.
- Formation : au fil des ans, le PCAG a permis de mettre au point un certain nombre de systèmes de garanties sur lesquels s'appuie l'AIEA. En raison de la rotation du personnel d'inspection de l'AIEA, il convient de disposer de matériel de formation et de cours afin de tenir les nouveaux inspecteurs de l'AIEA au courant du soutien technique offert par la CCSN.

Lors d'une réunion, la CCSN, la *Nuclear Regulatory Commission* des États-Unis et la *Nuclear Installations Inspectorate* du Royaume-Uni ont discuté de la possibilité de coordonner les examens réglementaires d'un nouveau type de réacteur conçu par Énergie atomique du Canada limitée (EACL). EACL a demandé à chacun de ces organismes d'étudier la conception du réacteur en vue de déterminer s'il pouvait faire l'objet d'une autorisation dans leur pays respectif. Les trois organismes ont accepté de collaborer.

À l'automne 2002, la CCSN a reçu une délégation de l'Autorité de sûreté nucléaire (France), dans le but de partager des connaissances et d'échanger des points de vue sur le programme de réglementation de la CCSN relatif à l'utilisation, au Canada, des substances nucléaires et des installations nucléaires de catégorie II à des fins industrielles, médicales et pédagogiques.

Vérification des matières nucléaires

En 2002-2003, la CCSN a continué de veiller à ce que les titulaires de permis se conforment aux obligations liées aux garanties internationales. À cet égard, elle a instauré un programme de conformité relativement aux exigences réglementaires suivantes : la remise en temps opportun de rapports sur la production, le transport et l'emplacement de toutes les matières nucléaires au Canada; les contrôles relatifs à l'application des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA); l'assistance nécessaire et le libre accès aux installations pour les inspecteurs de l'AIEA chargés d'accomplir des activités de vérification et de surveillance ou d'installer et d'entretenir l'équipement de confinement et de surveillance prévu par les garanties. Pendant la même

période, le personnel de la CCSN a effectué plus de 40 inspections portant sur les conditions de permis liées aux garanties.

Permis d'exportation et d'importation

En vertu du *Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire*, les importateurs et exportateurs canadiens doivent détenir un permis destiné à contrôler le transport international d'articles à caractère nucléaire ou à usage dans le secteur nucléaire et se conformer aux conditions de permis. Grâce à son régime de permis, la CCSN s'assure que les importations et exportations nucléaires respectent la politique de non-prolifération nucléaire du Canada et, qu'ainsi, les exportations nucléaires ne servent qu'à des fins pacifiques.

En 2002-2003, la CCSN a délivré ou modifié 469 permis d'exportation et 65 permis d'importation d'articles à caractère nucléaire comprenant de l'uranium, du combustible nucléaire, de l'eau lourde, du tritium ainsi que de l'équipement, des composants ou de la technologie propres aux réacteurs nucléaires. La CCSN a aussi approuvé 176 permis d'exportation d'articles à double usage dans le secteur nucléaire, notamment des matières, de l'équipement, des composants industriels particuliers ayant des usages non nucléaires légitimes, mais pouvant également avoir des applications nucléaires explosives ou être utilisés dans des activités non garanties du cycle du combustible nucléaire. Au total, la CCSN a autorisé l'exportation d'articles à caractère nucléaire d'une valeur supérieure à 2 milliards de dollars, d'articles à double usage dans le secteur nucléaire d'une valeur de plus de 226 millions de dollars, et l'importation d'articles à caractère nucléaire valant plus de 681 millions de dollars. En 2002-2003, la CCSN a poursuivi ses échanges avec les importateurs et exportateurs canadiens afin de veiller à ce qu'ils continuent de respecter le régime de permis et les exigences de la CCSN.

La CCSN (et son prédécesseur la Commission de contrôle de l'énergie atomique) est l'un des plus anciens organismes de réglementation au monde. Son mandat de réglementation nucléaire est également l'un des plus vastes, car il englobe l'extraction de l'uranium, la fabrication du combustible, la production d'électricité, l'évacuation des déchets; les utilisations industrielles, médicales et pédagogiques des radio-isotopes; et la non-prolifération et les garanties. À ce titre, la CCSN joue un rôle de leadership dans l'*International Nuclear Regulators Association* (INRA).

L'approche de réglementation et la compétence de la CCSN sont reconnues par les autres organismes de réglementation nucléaire de par le monde. Ceux-ci font souvent appel à ses conseils sur les meilleures pratiques. De plus, les employés de la CCSN sont reconnus comme experts mondiaux dans certaines disciplines liées au secteur nucléaire, allant de la sûreté nucléaire à la radioprotection, et siègent à un certain nombre de comités de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire.

La CCSN a beaucoup contribué aux résultats d'un contrôle international de l'utilisation des substances nucléaires, y compris la non-prolifération des armes nucléaires et des engins explosifs nucléaires.

Résultat souhaité

5. Confiance des citoyens et des parties intéressées

Confiance des citoyens et des parties intéressées dans l'atteinte des résultats souhaités.

La CCSN reconnaît qu'il est crucial d'atteindre les quatre premiers résultats; toutefois, il est essentiel que les Canadiens et les Canadiennes fassent confiance au système. La CCSN a consacré davantage de ressources à cet aspect en 2002-2003 en mettant l'accent sur la transparence et l'obligation de rendre compte.

La Commission, qui est un organisme indépendant quasi judiciaire, continue d'améliorer ses processus d'audiences et de réunions publiques pour faciliter et encourager la participation du public dans ses instances. Elle a tenu 21 audiences publiques concernant la délivrance de permis pour de grandes installations nucléaires, et huit réunions publiques l'an dernier. Le processus d'audience continue d'être un facteur propice à l'ouverture et à la transparence grâce à la participation des demandeurs et des intervenants et à la publication de comptes rendus détaillés des délibérations, y compris les motifs de décision, dans les deux langues officielles six semaines après la clôture des audiences. La Commission rend ses décisions après avoir étudié les mémoires et entendu les exposés des promoteurs, des intervenants et du personnel de la CCSN.

Au cours de l'année, la Commission est devenue plus efficace parce qu'elle a amélioré son processus d'audience, y compris le calendrier des instances, et permis l'utilisation des vidéoconférences et des téléconférences en vue d'améliorer l'accessibilité et la participation du public. Elle a eu davantage recours à des formations pour traiter avec plus d'efficacité et de certitude les questions comme les dérogations aux règles, lorsque la participation de tous les commissaires n'était pas jugée essentielle ou opportune. Ces changements améliorent l'accessibilité et la transparence et, par conséquent, renforcent la confiance du public envers la Commission.

Activités de sensibilisation

La CCSN a entrepris l'élaboration d'un programme général de relations avec les collectivités, lequel devrait être mis en œuvre à la fin de 2003. Ce programme prend appui sur les activités courantes tenues en 2002-2003 au cours desquelles la présidente et première dirigeante et le personnel de la CCSN ont rencontré des organisations municipales et des conseils d'administration des principaux titulaires de permis. La CCSN a également mené de vastes consultations auprès des titulaires de permis et des parties intéressées, et a tenu des réunions avec le Comité des affaires réglementaires de l'Association nucléaire canadienne (ANC). La présidente et première dirigeante a également prononcé une allocution à la réunion annuelle de l'ANC.

Communications et consultation

La CCSN a commencé à élaborer un programme général de sensibilisation. Cette nouvelle politique aidera à garantir que les initiatives de communication et de consultation de la CCSN sont coordonnées adéquatement, gérées efficacement et qu'elles répondent aux besoins du public, des parties intéressées et des employés.

Au cours de l'exercice, la CCSN a également publié deux projets de documents d'application de la réglementation pour fins de commentaires. Le premier document concerne l'accès du public à l'information détenue par la CCSN, et le deuxième concerne les programmes d'information publique des titulaires de permis.

La CCSN n'a pas mis en oeuvre un système de mesure de la confiance en 2002-2003; néanmoins, son personnel a porté une attention accrue aux observations que lui ont présentées les citoyens et les autres parties intéressées, que ce soit directement, lors des instances de la Commission ou par les médias.

Résultat souhaité

6. Gestion stratégique et efficace de la CCSN

Dans le cadre d'une initiative internationale visant à mesurer et à améliorer l'efficacité de la réglementation, la CCSN a participé à un projet pilote de validation d'un certain nombre d'indicateurs de rendement. Parallèlement, on a constitué un groupe consultatif de la recherche, composé d'experts externes, afin de conseiller le personnel de la CCSN sur l'état de la recherche canadienne dans les domaines liés au mandat de la CCSN. Le groupe doit remettre son rapport à la CCSN en mars 2004.

La CCSN et le gouvernement de la Saskatchewan ont signé une entente qui permettra d'améliorer l'efficacité administrative de la réglementation du secteur de l'uranium. Cette entente, qui fait suite à une recommandation faite par la commission mixte fédérale-provinciale sur les projets d'exploitation de mines d'uranium dans le nord de la Saskatchewan, pose les fondements de la coordination et de l'harmonisation des régimes de réglementation respectifs des deux groupes.

Au cours de l'année, la CCSN a poursuivi l'examen de son programme de recouvrement des coûts. Le nouveau règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts lui permet de mettre à jour, tous les ans, les droits pour qu'ils correspondent aux niveaux et aux coûts des activités, conformément à la Politique sur le recouvrement des coûts et la tarification du gouvernement du Canada. Les droits varient en fonction du risque et des antécédents des titulaires de permis en matière de conformité. Le programme est intégré à l'approche basée sur le risque, qui est utilisée dans la planification et l'affectation des ressources. D'importantes consultations ont eu lieu avec les parties intéressées, et la version proposée du règlement a été modifiée, dans la mesure du possible, pour refléter les préoccupations soulevées lors des consultations. Le règlement est entré en vigueur le 1er juillet 2003.

Le tableau suivant résume les données de facturation externe du programme.

Tableau des données de facturation externe	
Nom de l'activité	Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la CCSN* – réglementer l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires au Canada.
Type de droits	Service de réglemen-tation
Loi ou règlement autorisation l'établisse-ment des droits	*Loi sur la sûreté et la réglementa-tion nucléaires* Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la CCSN
Recettes annuelles 2002-2003 (millions $)	38,2 $
Coût entier estimatif de prestation des services (millions $)	**coût entier de 70,2 $ pour fournir les services : coûts ministériels de 63,8 $ plus 6,9 $ représentant les coûts d'autres ministères
Consultation et analyse	Vastes consultations auprès des titulaires de permis et autres parties intéressées, y compris la publication préalable dans la partie I de la Canada Gazette. Groupe consultatif sur le recouvrement des coûts – deux réunions en 2002-2003.
Norme de service	La CCSN est en train d'appliquer une approche basée sur les résultats pour la gestion de son programme de réglementation, y compris l'élaboration d'un ensemble cohérent et intégré de normes de rendement.
Résultats	L'évaluation du rendement est une partie intégrale du cadre de gestion basée sur les résultats qui est en cours d'élaboration.

* On trouvera d'autres renseignements sur le site web de la CCSN à www.suretenucleaire.gc.ca
**Le calcul des coûts entiers est basé sur les résultats vérifiés des états financiers de la CCSN.

En janvier 2003, le Comité de direction de la CCSN a approuvé un modèle de gestion aligné sur la fonction de contrôleur moderne du gouvernement fédéral. Le modèle a été traité dans la section sur le contexte stratégique du présent rapport. Même si l'instauration du modèle de gestion s'étalera sur une période de trois à cinq ans, celui-ci fournit déjà un cadre qui favorise l'adoption d'une approche structurée en vue de réaliser la vision de l'organisme.

Le 2 octobre 2002, la CCSN a lancé son premier service de Gouvernement en direct. Ce nouveau service améliore l'efficacité de la réglementation en permettant à plus de 300 établissements hospitaliers et cliniques spécialisées en médecine nucléaire d'utiliser la voie électronique pour traiter avec la CCSN.

En juin 2002, la CCSN a créé la Division de la planification stratégique et de la modernisation de la gestion, dont le rôle consiste à coordonner le processus interne de planification stratégique et l'élaboration des rapports de la CCSN. En outre, la Division

est chargée de promouvoir les pratiques de gestion moderne au sein de la CCSN, conformément à la fonction de contrôleur moderne du gouvernement fédéral. En 2000-2003, la Division a coordonné l'évaluation interne de la capacité de contrôleur moderne, et la CCSN a soumis cette évaluation et ses priorités au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Résultat souhaité

7. Effectif motivé et satisfait

Le résultat ultime est d'améliorer le rendement de l'organisation en disposant d'un bon effectif dans un milieu de travail qui est propice à l'apprentissage continu, fait en sorte que le personnel possède les compétences et les habiletés requises pour bien effectuer les tâches et qui offre les incitatifs voulus pour l'atteinte des résultats; en bref, un effectif motivé et satisfait.

En 2002-2003, la stratégie de maintien de l'effectif de la CCSN a fait l'objet d'un examen exhaustif et de consultation auprès des gestionnaires, et les six priorités suivantes ont été cernées dans le cadre du plan quinquennal :

- plan d'évaluation des postes de travail;
- planification des ressources humaines;
- communications internes et marketing;
- transfert des connaissances;
- compétences en leadership et perfectionnement en gestion;
- une stratégie de rémunération à long terme qui élimine l'incertitude associée au paiement de suppléments comme l'indemnité provisoire.

Parmi les autres initiatives de la stratégie du maintien de l'effectif qui sont en cours, citons l'élaboration d'un système en direct de suivi des candidats qui peut être utilisé dans les processus de sélection internes et externes, ainsi que l'élaboration de plans de formation de base pour toutes les divisions opérationnelles. Les plans de formation de base serviront à élaborer les plans d'apprentissage individuel des membres du personnel de la CCSN.

IV. Sources d'information

Pour obtenir des renseignements ou des publications, communiquez avec la :

Division des communications et de la gestion de l'information
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C.P. 1046, Succursale B
Ottawa (Ontario)
K1P 5S9
1-800-668-5284 (au Canada) ou 613- 995-5894
Télécopieur: 613- 995-5086
info@cnsc-ccsn.gc.ca

Pour obtenir des renseignements en ligne, consultez le site web de la CCSN à :

www.suretenucleaire.gc.ca

On peut trouver de l'information sur les plans, les priorités et les activités de la CCSN dans les publications suivantes :

Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport annuel*
Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur les plans et les priorités*
Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Rapport sur le rendement*
Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Plan stratégique 2002-2007 et Plan directeur 2002-2004*

La CCSN appliqué les lois et règlements suivants, dont le ministre de Ressources naturelles Canada assume devant le Parlement l'entière responsabilité :

Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, 1997, ch. 9
Loi sur la responsabilité nucléaire, 1985, ch. N-28

V. Annexes

A. Organisation

La Commission

Commissaires

Selon la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, le gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à sept commissaires. Un des commissaires est un membre à temps plein et désigné président. Les autres commissaires sont des membres à temps partiel.

Secrétariat

Le Secrétariat assure la planification des activités de la Commission et il fournit un soutien technique et administratif à la présidente de la Commission et aux autres commissaires. Dans l'exercice de ces fonctions, il s'occupe notamment des communications entre la Commission et le Cabinet du ministre et toutes les autres parties intéressées, y compris les ministères, les intervenants, les titulaires de permis, les médias et le public. Il fait également office de registraire des documents de la Commission, tout en veillant à la gestion du processus d'audience.

Personnel de la CCSN

Direction générale des opérations

La Direction générale des opérations chapeaute cinq directions ayant chacune pour mandat clair d'exécuter toutes les fonctions de réglementation pour un groupe spécifique de titulaires de permis ou de fournir des stratégies opérationnelles ou des évaluations spécialisées à l'appui des fonctions de réglementation. Voici ces cinq directions :

Direction de la réglementation des centrales nucléaires

La Direction réglemente le développement et l'exploitation des centrales nucléaires au Canada, conformément aux dispositions de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et de ses règlements d'application.

Direction de la réglementation du cycle et des installations nucléaires

La direction réglemente le développement et l'exploitation des mines d'uranium et des usines de traitement de l'uranium, des installations de traitement de substances nucléaires, des installations de gestion des déchets, des réacteurs de faible puissance, des installations de recherche et d'essais et des accélérateurs.

Direction de la réglementation des substances nucléaires

La direction réglemente la production, la possession, le transport et l'utilisation de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement.

Direction de l'évaluation et de l'analyse

La direction se charge de l'évaluation spécialisée de la sécurité et de la sûreté à l'appui des activités de réglementation de la direction générale. Elle s'occupe aussi de la capacité de l'organisation d'intervenir en cas d'urgence.

Direction des stratégies opérationnelles

La direction est responsable du développement de processus de réglementation, de programmes et de documents servant de base à des pratiques uniformes et efficaces en matière de réglementation.

Direction générale des services de gestion

La Direction générale des services de gestion est responsable des politiques et des programmes de la CCSN pour la gestion des ressources humaines et des actifs de la CCSN en matière d'information, de documentation et de technologie de l'information. Elle est aussi responsable des communications et de la planification stratégie.

Bureau des affaires internationales

Le Bureau des affaires internationales coordonne les activités et les engagements internationaux de la CCSN et fournit des avis officiels sur l'élaboration et l'application de la politique du Canada en matière de non-prolifération nucléaires et de garanties, y compris les questions multilatérales de non-prolifération nucléaire.

Le Bureau délivre des permis pour l'exportation et l'importation d'articles nucléaires et des articles à double usage liés au nucléaire, conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, à ses règlements d'application et aux obligations internationales du Canada. Le Bureau met en œuvre les accords bilatéraux de coopération nucléaire et les accords internationaux de garanties conclus avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et il gère un programme de recherche et de développement à l'appui des garanties.

Bureau des affaires réglementaires

Le Bureau des affaires réglementaires est responsable des programmes, initiatives et mesures qui, exécutés à l'échelle de l'organisation, visent à améliorer l'efficacité, l'efficience et le fonctionnement global de la CCSN, y compris la gestion de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et des règlements d'application.

Service juridique

Le Service juridique, composé d'avocats détachés du ministère de la Justice, fournit des avis à la Commission et au personnel de la CCSN.

Groupe de la vérification et de l'évaluation

Le Groupe de la vérification et de l'évaluation examine les questions liées à la responsabilité de gestion et à l'exécution du programme de la CCSN; il formule des recommandations pour assurer une amélioration continue de la CCSN.

ORGANIGRAMME

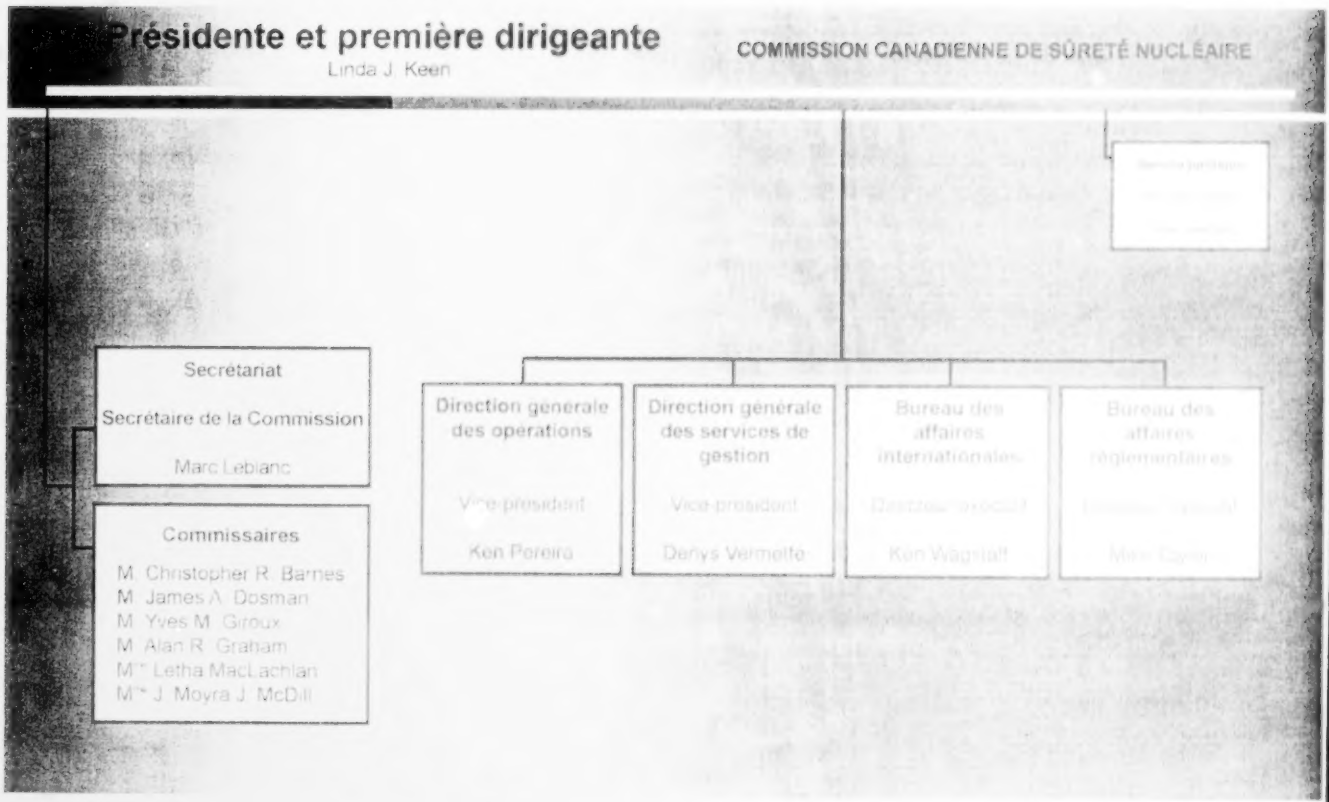

ORGANIGRAMME

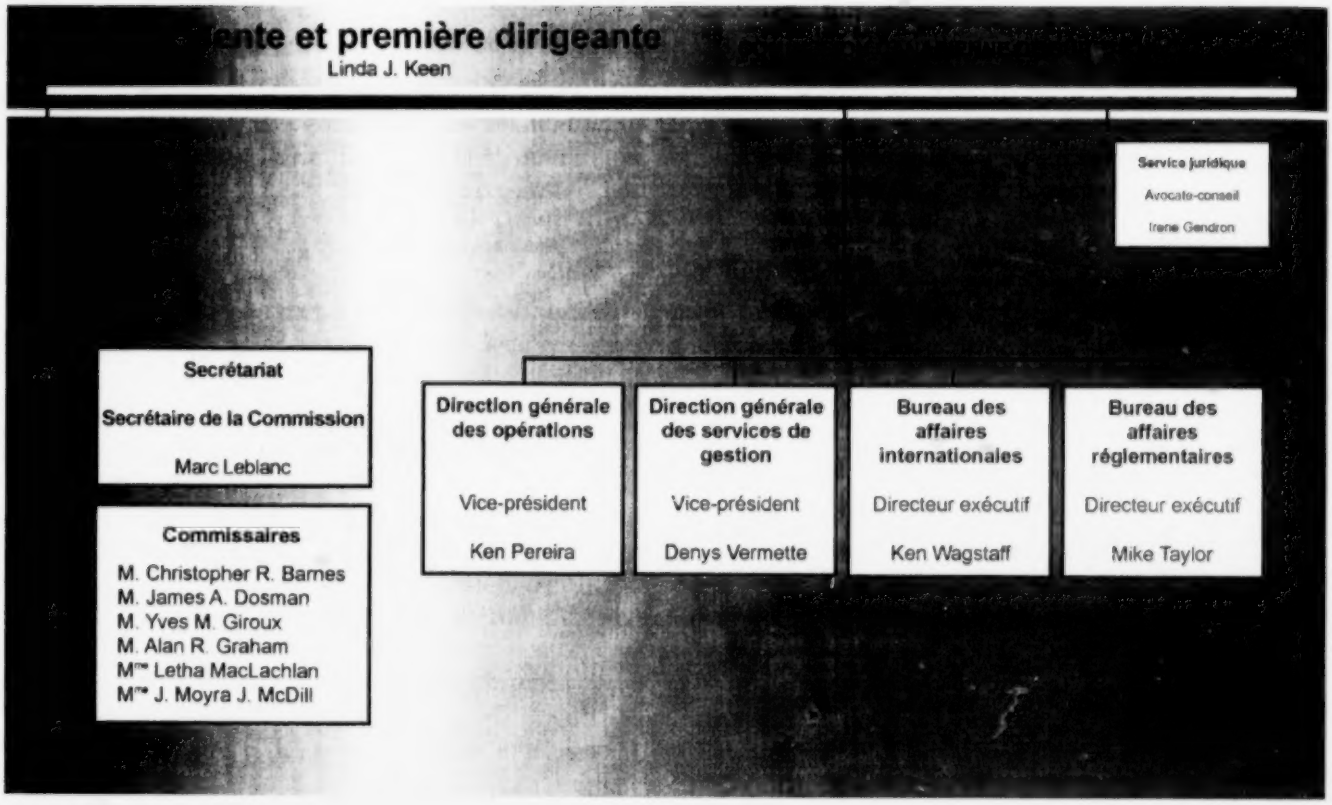

B. Aperçu du rendement financier

Les tableaux récapitulatifs qui suivent présentent une vue d'ensemble du rendement financier de la CCSN en 2002-2003. Les renseignements financiers présentés dans la plupart des tableaux sont regroupés sous trois rubriques :

- « Dépenses prévues » : représentent les crédits de la CCSN au 1er avril 2002 plus tout rajustement prévu du financement;
- « Autorisations totales » : incluent les dépenses prévues et les dépenses supplémentaires approuvées par le Parlement au cours de l'exercice;
- « Dépenses réelles » : représentent les dépenses réelles engagées par la CCSN pendant l'exercice.

En 2002-2003, les dépenses de 61,7 millions $ prévues par la CCSN comprenaient un budget d'exploitation de 61,1 millions $ (y compris les avantages sociaux des employés, de 5,6 millions $) et des paiements de transfert (subventions et contributions) de 0,6 million $. Le budget des paiements de transfert comprend une contribution de 0,6 million $ à l'AIEA pour le Programme canadien à l'appui des garanties, ainsi que plusieurs subventions et contributions moins importantes à d'autres organismes internationaux et organismes sans but lucratif.

Outre les dépenses prévues de 61,7 millions $, la CCSN a reçu un budget supplémentaire de 4 millions $, ce qui donne une autorisation totale de 65,7 millions $. Le financement supplémentaire comprend le report de 2002-2003 (2,2 millions $), l'augmentation économique et les rajustements (0,9 million $), l'initiative de sécurité publique et d'anti-terrorisme - Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC) (0,7 million $), et les transferts de ressources provenant du Travaux publics et Services gourvernementaux Canada (TPSGC) et du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) (0,2 million $).

En 2002-2003, la CCSN a récupéré 38,2 millions $ en recettes non disponibles, ce qui représente 60 % des dépenses totales de 63,8 millions $.

C. Liste des tableaux financiers récapitulatifs

Tableau	Titre
1	Sommaire des crédits approuvés
2	Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
3	Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
4	Recettes non disponibles
5	Paiements législatifs
6	Paiements de transfert

D. Tableau financiers récapitulatifs

Tableau 1 – Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)				
		2002-2003		
Crédit	**Commission canadienne de sûreté nucléaire**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
15	Dépenses de programme	55,5	58,2	56,1
	Subventions et contributions	0,6	0,6	0,8
(S)	Contributions aux régimes des avantages sociaux des employés	5,6	6,9	6,9
Total CCSN		**61,7**	**65,7**	**63,8**

L'ensemble des crédits approuvés est constitué des montants prévus dans le Budget des dépenses, dans le Budget supplémentaire des dépenses et aussi d'autres crédits.

Dans les dépenses prévues de 61,7 millions $, la CCSN a reçu un budget supplémentaire de 4 millions $, ce qui donne une autorisation totale de 65,7 millions. Le financement supplémentaire comprend le report de 2002-2003 (2,2 millions $), l'augmentation économique et les rajustements (0,9 million $), l'initiative de sécurité publique et d'anti-terrorisme - BPIEPC (0,7 million $), et les transferts de ressources provenant de TPSGC et du SCT (0,2 million $).

Tableau 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues de l'organisme par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)							
Secteurs d'activité	**ETP**	**Fonction-nement**	**Immobilisations majeures**	**Subventions et contributions votées**	**Total des dépenses brutes**	**Moins: recettes disponibles**	**Total des dépenses nettes**
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale							
dépenses prévues	453	56,3	-	-	56,3	-	56,3
(autorisations totales)	-	60,2	-	0,1	60,3	-	60,3
(dépenses réelles)	-	**59,2**	-	0,2	**59,4**	-	**59,4**
Non-prolifération nucléaire et garanties							
dépenses prévues	29	4,8	-	0,6	5,4	-	5,4
(autorisations totales)	-	4,9	-	0,5	5,4	-	5,4
(dépenses réelles)		**3,8**	-	**0,6**	**4,4**	-	**4,4**
Total							
dépenses prévues	482	61,1	-	0,6	61,7	-	61,7
(autorisations totales)	-	65,1	-	0,6	65,7	-	65,7
(dépenses réelles)	-	**63,0**	-	**0,8**	**63,8**	-	**63,8**
Autres recettes et dépenses							
Recettes non disponibles							
prévues							36,2
(autorisations totales)							-
(dépenses réelles)							**38,2**
Coût des services offerts par d'autres ministères							
dépenses prévues							5,6
(autorisations totales)							-
(dépenses réelles)							**6,9**
Coût net du programme							
Dépenses prévues							31,2
(Autorisations totales)							-
(dépenses réelles) *							**31,8**

*Basé sur les résultats vérifiés des états financiers de la CCSN sur le coût net du programme.

NOTE : Comme les chiffres sont arrondis, il se peut qu'ils ne correspondent pas aux totaux indiqués.

Tableau 3 – Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles de l'organisme par secteur d'activité (en millions de dollars)					
			2002-2003		
Secteurs d'activité	**Dépenses réelles 2000-2001**	**Dépenses réelles 2001-2002**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	51,7	54,7	56,3	60,3	**59,4**
Non-prolifération nucléaire et garanties	4,3	3,8	5,4	5,4	**4,4**
Total	**56,0**	**58,5**	**61,7**	**65,7**	**63,8**

Tableau 4 – Recettes non disponibles

Recettes non disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)					
			2002-2003		
Secteurs d'activité	**Recettes réelles 2000-2001**	**Recettes réelles 2001-2002**	**Recettes prévues**	**Autorisations totales**	**Recettes réelles**
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	38,4	38,2	36,2	-	**38,2**
Non-prolifération nucléaire et garanties	-	-	-	-	-
Total - Recettes non disponibles	**38,4**	**38,2**	**36,2**	-	**38,2**

Tableau 5 – Paiements législatifs

Paiements législatifs par secteurs d'activité (en millions de dollars)					
			2002-2003		
Secteurs d'activité	**Dépenses réelles 2000-2001**	**Dépenses réelles 2001-2002**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	5,7	5,2	5,2	6,5	**6,5**
Non-prolifération nucléaire et garanties	0,3	0,3	0,4	0,4	**0,4**
Total - Paiements législatifs	**6,0**	**5,5**	**5,6**	**6,9**	**6,9**

Tableau 6 – Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)					
			2002-2003		
Secteurs d'activité	**Dépenses réelles 2000-2001**	**Dépenses réelles 2001-2002**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Dépenses réelles**
SUBVENTIONS					
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	-	-	-	-	-
Non-prolifération et garanties	-	-	-	-	-
Total - Subventions	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS					
Santé, sûreté, sécurité et protection environnementale	0,1	0,1	-	0,1	**0,2**
Non prolifération et garanties	0,4	0,1	0,6	0,5	**0,6**
Total - Contributions	**0,5**	**0,2**	**0,6**	**0,6**	**0,8**
Total – Paiements de transfert	**0,5**	**0,2**	**0,6**	**0,6**	**0,8**

NOTE: Comme les chiffres sont arrondis, il se peut qu'ils ne correspondent pas aux totaux indiqués.

Le total des subventions et des contributions est inférieur à 100 000 $ au cours de tous les exercices, sauf pour les contributions au Programme d'aide à la main-d'œuvre et pour l'acquisition des biens et services nécessaires à l'exécution du Programme canadien à l'appui des garanties pour l'AIEA. En 2002-2003, la CCSN a fourni des subventions totalisant 11 000 $.